



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2025 à 18h 00

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 2 décembre 2025 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (36) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, , Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Colette AUBRY, M. Paul-André MOULY, Mme Stéphanie BUJON, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Karim TAKI, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, , M. Eric CASTIGNOLI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, , M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, M. Cyril PASTEAU, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET, M. Vincent ISRAËL, M. Sébastien GUERIN, Mme Christine MAILLARD

Donnant pouvoir (6) :

M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY
Mme Elisabeth ROSSIGNOL à Mme Claude FAVRA
Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER
Mme Anne-Laure CROCHAT à M. Goulwen LE GALL
M. Laurent BARCESSAT à M. Joaquim TIMOTEO
Mme Isabelle PAILLARD à M. Etienne LENGEREAU

Absents (3) :

Mme Patricia BADIAS
Mme Amina SAMBOU-HONORE
M. Charles SELVACOMAR.

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, Mme LAIDI-BOUIMA, M. PIOT, M. RENAULT, Mme PASCAREL, M. LOUISY, M. CHARTIER, M. LAFONT, Mme DURAND, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, Mme BUCK, Mme TAYLOR, M. CHERAMY

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BAELE** est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

<i>Désignation d'un(e) secrétaire de séance</i>	4
<i>Compte rendu de la séance du 25 septembre 2025</i>	4
<i>Décisions</i>	5
<i>1 – Rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour l'année 2024</i>	6
<i>2 – Rapports de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) instituée entre Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres</i>	10
<i>3 – Rapport d'activité 2024 du SIPPEREC</i>	15
<i>4 – Rapport d'activité 2024 du SIFUREP</i>	16
<i>5 – Rapport d'activité 2024 du SIGEIF</i>	16
<i>6 – Rapport de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2024</i>	16
<i>7 – Rapport en matière de développement durable sur la commune pour l'année 2024</i>	19
<i>8 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2024</i>	25
<i>9 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2024</i>	26
<i>10 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du beffroi pour l'année 2024</i>	29
<i>11 –Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2024</i>	31
<i>12 –Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2024</i>	33
<i>13 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2024</i>	33
<i>14 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour l'année 2024</i>	34
<i>15 –Rapport du concessionnaire relatif à la fourniture, l'installation, la gestion et l'exploitation du mobilier urbain d'affichage de la ville de Montrouge pour l'année 2024</i>	35
<i>16 –Bourses de participation pour le 69e Salon de Montrouge</i>	36
<i>17 –Adhésion à l'association Festival MARTO</i>	37
<i>18 –Avis de l'autorité organisatrice au projet de création d'une micro crèche par la société Galipette et Ribambelle/ Crèches Les P'tits Boss</i>	38
<i>19 –Avis de l'autorité organisatrice sur le projet de création d'une crèche de vingt berceaux par l'association le Chemin des enfants</i>	40
<i>20 –Approbation de la Charte à destination des intervenants au sein de la Maison de la Parentalité</i>	41
<i>21 –Legs Cherbonnier 2025</i>	43

22 –Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine dans le cadre de la construction de dix logements PLAI/PLUSIPLS au 2bis-4-6 rue Couprie.....	44
23 –Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine dans le cadre de l'achat en VEFA de dix-sept logements (PLUSIPLAI) au 5-7-9 rue Roger Salengro .	46
24 –Cession des biens situés aux 16 et 18 avenue de la République à Montrouge par acte sous conditions résolutoires au profit de la société LP PROMOTION	47
25 –Avenant n°3 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la place du 8 mai 1945	50
26 –Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la ville de Paris dans le cadre des études de requalification du boulevard Romain Rolland.....	50
27 –Dérogation municipale au principe du repos dominical.....	51
28 –Versement en 2026 d'acomptes de subventions de fonctionnement aux associations subventionnées en 2025 par la commune ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Montrouge et à la Caisse des écoles, pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie.....	54
29 –Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026	61
30. Révision des tarifs communaux	63
31 –Convention-cadre relative aux prestations de santé et d'action sociale au travail.....	64
32. Mise à jour du tableau des effectifs	64

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 10.)

M. le Maire.- Je vous propose de démarrer le dernier Conseil de l'année 2025 et probablement le dernier de notre mandat.

Nous sommes 24 présents, 5 représentés. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

M. le Maire.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance de ce soir.

Je vous propose la candidature de Mme BAELDE. Êtes-vous d'accord pour la désigner secrétaire de séance ?

Elle est ainsi désignée.

Compte rendu de la séance du 25 septembre 2025

M. le Maire.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Vous l'avez reçu, lu. Y a-t-il des questions ?

M. BOUCHEZ.- Je pense que vous pourriez remercier l'opposition d'être présente et de permettre que cette réunion ait lieu, car si nous n'étions pas là, le quorum ne serait pas atteint.

Je ferme la parenthèse, puisque cela concerne le compte rendu. Je voulais remercier pour le procès-verbal du Conseil du 25 septembre. Comme indiqué page 6, j'ai demandé que les supports de présentation d'intervention de Mme COLAVITA soient transmis en même temps que le procès-verbal. Page 7, c'est inscrit dans le procès-verbal, vous indiquez que cela se ferait, ainsi que les précédents.

Malheureusement, ceci n'a pas été fait. Vous n'avez pas tenu compte de vos engagements. À la veille d'élections, c'est un peu maladroit. Je ne peux donc voter pour ce procès-verbal, je voterai contre.

M. le Maire.- Sur le quorum, cinq de nos collègues viennent d'arriver, en force. Sans l'opposition, le quorum est donc atteint. Nous sommes 29 présents.

Sur le compte rendu, vous avez parfaitement raison, cela va être corrigé. Je m'y engage et nous le ferons.

D'autres questions ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Élus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P.

		XAVIER, J. MELEDJE, Y-L ; ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, L. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ,
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de M. CARLI et de M. LE GALL porteur de la procuration de Mme CROCHAT

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur les décisions ?

M. BOUCHEZ.- Sur la DC 2025-191, j'ai quatre questions.

La question 1 est que le 25 septembre, vous indiquez que la dette en fin d'année serait de 45 M€ après l'emprunt de 2,99 M€. C'est indiqué lors de ce fameux Conseil du 25 septembre.

Aujourd'hui, vous indiquez deux emprunts complémentaires pour un total de 4 M€, et en AP3C, votre DGS a indiqué, suite à mon interrogation, que la dette en fin d'année serait de 45,4 M€, donc quasi inchangée.

Pouvez-vous m'expliquer ce non-changement ? Est-ce que sur le même moment, nous aurions remboursé près de 4 M€ de capital ?

Question 2 : les frais financiers dépasseront 1,5 M€ en 2026 alors que nous avons connu 293 706 € en 2021, soit cinq fois moins. Cela fait 1,2 million de plus qui ne seront pas traduits en service public. Il faut ajouter le remboursement de capital. Quel montant total des frais et du remboursement du capital aurons-nous à sortir en 2026 ? Quel plan de financement pour les années suivantes ?

Troisième question, vous indiquez emprunter 4 M€ à 3,9 % sur 20 ans, cela représente des annuités de 280 000 € environ, autant de ressources en moins pour le fonctionnement. Quels sont les postes que vous pensez diminuer pour faire face à ces besoins de remboursement ? Est-ce une baisse des dépenses de fonctionnement, une augmentation des taxes, une baisse des investissements pour utiliser les capacités d'autofinancement ?

Quatrième et dernière question, comme je l'avais indiqué lors du dernier Conseil, entre 2021 et 2025, notre endettement sera passé de 19 millions à 45 millions. Malgré une hausse de la taxe foncière de 30 % en début de mandat, la dette par habitant est passée de 390 à 970 €, soit une multiplication par 2,5. Quel est votre projet sur le plan financier ?

M. le Maire.- D'autres questions ?

M. LE GALL.- Sur la 2025-230, on se rend compte que le montant sur les végétaux pour le parc Schuman, j'imagine, et les arrosages, passe de 1,147 M€ à 1,438 M€, soit 25 % d'augmentation. Nous aurions aimé avoir un peu de détail sur les raisons de cette augmentation importante en tout début de projet.

M. le Maire.- Pour M. BOUCHEZ, la dette fin 2025 sera de 45 M€. Comme on l'a dit en AP3C, les deux emprunts figurant dans la décision en font partie. Nous l'avons voté lors du dernier Conseil. Il n'y a pas de changement de ce point de vue.

Les frais financiers sont en hausse, puisque les taux d'intérêt ont augmenté.

Vous dites que la dette est passée de 19 à 45 millions sur le mandat, c'est vrai, mais cette dette a été contractée pour faire des investissements. Ceux-ci correspondent aux projets que nous avons lancés. Cela nous a permis notamment d'acquérir des biens pour créer des espaces verts, dont chacun pourra profiter sur le très long terme.

La ville de Montrouge, avec un peu moins de 1 000 € par habitant, est la ville la moins endettée du territoire, et de loin. Avec cet encours de dette, nous avons encore de larges possibilités pour investir au cours du prochain mandat, mais nous le verrons lors du budget qui sera voté par l'équipe qui aura gagné les élections municipales au printemps prochain.

Pour répondre à M. LE GALL, pour les arbres, il y a une augmentation importante, significative, mais c'est parce qu'il y a eu la volonté d'acquérir des arbres plus importants, plus gros, qui permettront rapidement de rafraîchir le jardin et de faire profiter chacun de ce verdissement. C'est pour le bien commun de tous.

Arrivée de M. BRIET

AFFAIRES GENERALES

1 – Rapport d'activité de l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris pour l'année 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Je vous en dis quelques mots. Vous le savez, VSGP, c'est 11 communes, dont Montrouge, avec près de 410 000 habitants, 80 conseillers territoriaux, dont certains de Montrouge. Vallée Sud est compétent pour gérer les déchets, l'eau et l'assainissement, la politique de la ville, l'urbanisme réglementaire et le plan climat air énergie. Cet établissement public gère des compétences pour le compte des communes, notamment, pour ce qui concerne Montrouge, l'Aquapol en matière de sport, la politique de l'emploi, l'environnement et les transports locaux, dont le Montbus, ainsi que la protection incendie.

En 2024, VSGP est intervenu sur plusieurs projets montrougiens importants :

- le jardin des Poètes au 127 République, qui est en cours d'aménagement, 1 300 m² vont être créés, et la place du 8 mai 45 va être totalement réaménagée, réhabilitée et végétalisée ;
- nous avons achevé en 2024 les travaux de la rue de la Vanne et Thalheimer ;
- nous avons lancé les études sur le quartier Pelletan-Bert-Verdier ;
- lancement des études sur la rue Corneille, la rue des Frères Henry, le passage Raymond, l'avenue Maurice Arnoux ;
- rénovation de nombreux réseaux de voirie et d'assainissement ;
- nous avons désigné un maître d'ouvrage pour lancer les procédures de DUP sur les secteurs de la gare de Châtillon Montrouge et de Marne Brossolette ;
- l'Aquapol a subi quelques travaux.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme HUET.- Merci pour cette présentation. C'est notre dernier Conseil municipal avant les élections, on peut donc se dire les choses plus franchement. En six ans, on ne sait toujours pas ce que vous faites au territoire et ce que vous y défendez. Vous êtes vice-président de Vallée Sud Grand Paris, vous êtes même troisième vice-président en charge des transports et de la mobilité, et on ne sait pas quel est votre bilan. Cela n'est pas écrit dans le document. Pouvez-vous développer un peu, pour qu'on sache ?

Par ailleurs, le territoire a un rôle important dans notre ville, vu que n'arrêtez pas de lui transférer des compétences – l'Aquapol, les bouts de trottoirs ici ou là, les installations sportives.

Je vous avais demandé l'année dernière de nous fournir un document complémentaire à ce rapport, qui serait une liste de toutes les installations, des équipements, de la voirie, que la commune a transféré à VSGP, et que vous nous donniez en détail les orientations et les mesures concrètes que vous défendez par rapport à ces installations, à VSGP. Vous venez de le faire partiellement à l'oral, mais ce serait bien d'avoir un document par écrit.

Dans le document en lui-même, on apprend que Vallée Sud Grand Paris va entreprendre une rénovation du plateau de la Solo. Je pensais qu'il s'agissait là d'une promesse de réélection de votre part. Je ne comprends pas bien pourquoi l'intercommunalité met dans son rapport un projet qui ne sera réalisé que si vous êtes réélu. Je ne trouve pas cela très sérieux.

Sur les compétences exercées par VSGP, on n'est pas très éclairé par ce rapport. On sait que l'on a changé de système de collecte des encombrants, qui se fait maintenant à la demande, plutôt que tous les dimanches soir. Où est le bilan des effets de ce changement ? Les retours autour de moi sont très mauvais, mais nous aimerions avoir une étude objective pour pouvoir analyser ce qui se passe. Il n'y a jamais de créneaux disponibles, et la seule déchetterie du territoire est loin, surtout quand on n'a pas de voiture.

Par ailleurs, j'aimerais savoir pourquoi on ne reçoit jamais de rapport d'activité du SEDIF, pour l'eau potable. Ce n'est pas Vallée Sud Grand Paris qui gère directement la distribution de l'eau sur le territoire, mais les services du SEDIF, délégués à des opérateurs comme Veolia ou d'autres.

Or, il se trouve que le site Coordination Eau Ile-de-France a publié récemment, il y a moins d'une semaine, un article qui s'intitule : « *Le SEDIF surfacture les quartiers populaires au profit de Veolia* ». Le SEDIF imposerait un système de tranches progressives pour le prix de l'eau : une première tranche jusqu'à 180 m³ par an, puis une seconde tranche pour les consommations plus élevées. Dans le modèle actuel, les logements collectifs, tous les grands immeubles et les HLM, souvent en habitat populaire, sont majoritairement facturés dans la seconde tranche, ce qui les rend 32 % plus chers que la première. Le problème vient du fait que le SEDIF facture souvent la consommation à partir du compteur général de l'immeuble, sans individualiser clairement par logement. C'est un système de tarification qui touche disproportionnellement les classes populaires vivant en habitat collectif, ce qui pose un problème évident de justice sociale.

Je voudrais savoir si vous en avez parlé en conseil de territoire, et ce que vous faites en général sur cette question de l'eau.

M. PASTEAU.- Notre démocratie souffre d'une crise de confiance. La pénombre démocratique dans laquelle se trouve ce qu'on appelle le « millefeuille territorial » y contribue. Nous sommes élus municipaux, nous participons à l'élection des conseillers territoriaux, nous devrions aider le territoire à évoluer vers une pratique démocratique, moderne et transparente.

Les habitants qui le souhaitent devraient pouvoir s'approprier les enjeux démocratiques liés à VSGP.

Le rapport présenté, certes, y participe au minimum par la clarté de sa mise en page. Félicitations à cet égard aux services du territoire.

Cependant, la droite prise au sens général, dont vous faites partie, préside le territoire. Votre groupe municipal dispose de plusieurs conseillers au territoire, et vous avez engagé la commune dans plusieurs actions avec le territoire notamment, en lui cédant la compétence voirie sur une partie du territoire de la commune.

Les élections municipales de mars renouvelant la composition du conseil de territoire pourraient permettre de renouveler aussi son fonctionnement. Ce rapport d'activité est l'occasion pour nous de vous demander quelles sont vos intentions concernant l'intercommunalité, et comment vous envisagez l'évolution des relations entre la commune et l'intercommunalité.

M. BOUCHEZ.- Dans votre note de synthèse, vous indiquez qu'en 2024, la population du territoire était de 409 929 habitants. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE donnent 408 084 en 2022, contre

396 572 six ans auparavant, soit une progression de 2,9 %, quand notre commune baisse de 5,81 sur la même période.

Mais là où c'est surprenant, c'est que sur la note de synthèse du Conseil municipal du 19 décembre 2024, il y a un an, en page 3, nous avons déjà 409 929 habitants, pas un de plus, pas un de moins. Le solde migratoire compense parfaitement à l'unité près le solde naturel.

Je me pose honnêtement la question : quelle crédibilité peut-on accorder à votre note ?

M. LE GALL.- L'intercommunalité se finance grâce à deux principaux vecteurs, on nous l'a expliqué hier soir en séance : tout d'abord, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On voit que la seule commune qui a beaucoup contribué au cours du mandat est Montrouge, puisqu'au début du mandat, on avait un taux de TEOM légèrement inférieur à 4, à 3,88. L'an prochain, on sera à 4,72. C'est le fruit du lissage pour arriver à 5 % sur l'ensemble des communes. Ceci étant, cela fait plus de 1,3 M€ supplémentaire à supporter par les Montrougiens pour une qualité de service qui ne s'est pas améliorée depuis six ans, mais on ne respecte pas non plus la loi, puisque les déchets alimentaires ne sont pas ramassés, et c'est quasiment la seule commune de l'intercommunalité pour laquelle c'est le cas. On aurait pu essayer de faire un test, notamment pour les marchés. Je crois que l'ensemble des autres communes ont déjà fait ce test quelques années en arrière.

Le deuxième financement de l'intercommunalité, c'est la fiscalité des entreprises. Nous sommes aussi l'un des principaux contributeurs, et c'est heureux d'avoir beaucoup d'entreprises sur la commune. On se rend compte que nous sommes une entreprise qui contribue beaucoup à l'intercommunalité, et en face, vous le dites, 9 élus de la majorité sont présents au sein de l'intercommunalité, et on voit que l'on a du mal à défendre nos intérêts sur la plupart des grandes compétences.

Le rapport traduit la faiblesse de l'intervention de l'intercommunalité sur notre territoire. Beaucoup de compétences sont développées dans d'autres collectivités, pour lesquelles Montrouge a fait le choix de rester tout seul. C'est assez étonnant. Par exemple, le conservatoire n'a pas été transféré. Le peu de travaux faits sur l'Aquapol par rapport aux autres équipements publics construits ou reconstruits sur le territoire laisse les Montrougiens un peu jaloux. Sur l'habitat, qui est également une compétence intercommunale, le choix a été fait de déporter sur Issy-les-Moulineaux. C'est un choix que nous regrettons tous, du côté de l'opposition.

Vous présentez le Montbus comme une réussite. On voit que la fréquentation dans le rapport a baissé de 72 % alors que le nombre de kilomètres opérés a augmenté de 25 %. Je ne suis pas complètement convaincu que ce soit une réussite. Et vous êtes malheureusement, Monsieur le Maire, le vice-président aux transports. Cela aurait dû vous interpeller au premier chef.

Sur l'ensemble des politiques publiques, le territoire ne nous aide pas suffisamment. Est-ce qu'il y a rancœur de la part des autres élus, ou ceux qui nous représentent, notamment les élus de la majorité, réussissent-ils à défendre les intérêts de la population au sein de cette entité ?

M. le Maire.- Madame HUET, vous m'interrogez sur mon bilan. Quand on est vice-président du territoire VSGP, on est vice-président de tout le territoire, donc on est comptable de toutes les décisions et on participe à un projet global. J'ai la charge des questions de mobilité, mais chaque vice-président, ainsi que le président, collégialement, nous décidons de l'avenir du territoire. Nous sommes tous solidaires sur ce qui s'y fait.

Sur les transferts, vous dites que nous ne sommes pas sérieux dans la présentation. Je crois que le sérieux de votre part serait de connaître nos délibérations, qui sont votées dans cette enceinte. Nous avons transféré un certain nombre de voiries et d'espaces publics. Vous citez la Solo. Vous savez très bien, si vous êtes attentive et sérieuse, que nous avons transféré le plateau de la solidarité ainsi que les rues adjacentes pour faire ce projet.

Aujourd'hui, ce foncier appartient à VSGP et ce sont eux qui financeront ce projet. L'équipe qui sera élue en mars prochain a vocation à le mettre en œuvre. Idem pour les autres voiries qui ont été transférées et qui ont fait l'objet de délibérations.

S'agissant de la collecte à la demande, le bilan est plutôt positif.

Je crois que les Montrougiens s'habituent maintenant à ce mécanisme. Les rues, le dimanche soir, ne sont plus transformées en vastes décharges, et globalement, la pédagogie fonctionne.

Pour ce qui est du SEDIF, M. MOULY nous en dira quelques mots.

Sur SOHP, Mme GRAINE en parlera également.

M. MOULY.- Les représentants au SEDIF sont élus par VSGP. Le rapport que l'on voit ce soir est de 2024. Or les modifications tarifaires auxquelles vous faites référence ont lieu en 2025. Néanmoins, l'ensemble des bailleurs sociaux sont en train de réfléchir à des compteurs d'eau individuels pour éviter la surfacturation que vous évoquez.

Mme HUET.- Pourquoi n'a-t-on pas de rapport du SEDIF ?

M. MOULY.- C'est fait au niveau de VSGP. C'est la compétence SEDIF, ce n'est pas la Ville.

M. le Maire.- VSGP est adhérent au SEDIF, et non pas la Ville en direct.

Mme GRAINE.- Vous dites que les locataires des HLM sont surfacturés. Je suis désolée, nous disposons tous de compteur individuel avec une location, avec ISTA. Chacun paie sa consommation individuelle. Je ne sais pas qui vous a dit que nous sommes surfacturés, mais ce n'est pas vrai. Sur les quittances, il y a le détail de chaque consommation.

M. le Maire.- Sur les statistiques, Monsieur BOUCHEZ, les données fournies dans la note nous sont données par VSGP. Si vous souhaitez les contester ou en avoir de plus fraîches, on peut le demander.

M. BOUCHEZ.- C'est la même chose cette année que l'année précédente ?

M. le Maire.- Je pense que les équipes qui ont fait la note de synthèse se sont inspirées de ce que VSGP leur a donné.

Est-ce que VSGP leur a donné les mêmes chiffres que l'année précédente, c'est possible. Oui, me dit-on. Ce sont eux, peut-être, qui n'ont pas mis à jour leurs données. On le leur demandera et ils confirmeront ou pas.

Sur le devenir de l'intercommunalité, Monsieur PASTEAU, c'est une vaste question, mais je vais répondre à travers votre question, ainsi qu'à M. LE GALL : nous faisons partie de VSGP parce que la loi nous l'a imposé, cette loi de 2016 qui a créé la métropole du Grand Paris, à l'échelle des 7 millions d'habitants, Paris plus la petite couronne, dont les Hauts-de-Seine et les 12 territoires qui la composent.

Nous faisons partie de ces entités et elles sont fondées sur une forme de solidarité. La solidarité, c'est que les communes les plus dynamiques et les plus riches ont été contraintes d'abandonner une partie de leur fiscalité et de leurs compétences pour les transférer à cette échelle.

Chaque commune a son histoire et sa géographie. Montrouge, on le sait, est aux portes de Paris et avait beaucoup d'entreprises sur son territoire, plus que d'autres communes. C'est normal, puisqu'on était bien placé. On avait effectivement un impôt économique important qui est devenu la CFE, qui a été transféré. Aujourd'hui, cette CFE est payée au bénéfice de VSGP. C'est une forme de solidarité. On peut le regretter, mais c'est la réalité. C'est la raison pour laquelle il nous faut être présents à VSGP, pour bénéficier en partie de ces richesses futures.

S'agissant de la TEOM, la loi impose un lissage des taux sur dix ans. On ne peut pas considérer que le service est dégradé, au contraire, il s'est même amélioré à travers le transport à la demande.

Sur les déchets alimentaires, cela a commencé à Vallée Sud. Chez nous, une expérimentation va commencer l'année prochaine. Le territoire est dans la loi, puisqu'il le fait progressivement. La loi l'oblige à commencer, il l'a fait dans les communes du sud et cela va se faire bientôt dans le nord. Il n'y a pas de difficultés là-dessus.

Vous m'interrogez aussi sur les mobilités.

On doit reconnaître que le Montbus n'est pas une offre qui connaît un grand succès, mais on sait pourquoi, parce qu'il y a un Montbus toutes les 45 minutes. C'est une question d'offre de transport.

Le grand succès en matière de mobilité, et auquel j'ai beaucoup travaillé, est le plan vélo. Nous avons fait un plan vélo à l'échelle du territoire, avec de nombreuses pistes cyclables et de nombreux équipements. C'est un vrai succès, dont je peux être fier, ainsi que mes collègues des communes du territoire.

Quant à la faiblesse de l'intercommunalité, c'est la réponse que je faisais à M. PASTEAU et Mme HUET : ce qui est important dans ce territoire, c'est d'avoir des projets. Chaque commune doit avoir des projets pour faire en sorte que le territoire accepte de les financer. Les communes qui ont des projets, une ambition, transfèrent un certain nombre de leurs compétences ou de leurs équipements, et elles sont réalisées.

Nous avons choisi de mettre le paquet sur les espaces publics. C'est pourquoi nous avons transféré des voiries, certains espaces publics que nous souhaitons voir aménager. J'ai parlé du jardin des Poètes, on a parlé du plateau de solidarité, etc.

C'est le choix que nous avons fait. D'autres ont transféré les équipements, nous n'avons transféré que l'Aquapol. À l'avenir, il faudra peut-être réfléchir à d'autres transferts, mais c'est l'avenir qui nous le dira.

Êtes-vous d'accord pour prendre acte de la présentation de ce rapport de VSGP ?

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

Arrivée de Mme GOMEZ-BOSSIERE

2 – Rapports de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) instituée entre Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- La CLECT est l'instance dans laquelle les communes déterminent le montant des ressources du fonds de compensation de charges territoriales (FCCT), nécessaire à la couverture du besoin de financement de VSGP.

Cette CLECT s'est réunie à trois reprises récemment, en 2025. Elle s'est d'abord réunie le 26 novembre, puis le 14 novembre et enfin le 25 novembre.

On vous propose d'approuver ces trois rapports. Les deux premières réunions de la CLECT ont eu pour objectif de prendre acte de l'évolution du socle fiscal et des transferts intervenus entre des communes et Vallée Sud Grand Paris.

Nous vous proposons d'approuver les deux premiers rapports.

Mais il y a un sujet sur le troisième. Le 25 novembre dernier, il y a eu une réunion de la CLECT au cours de laquelle a été proposé un prélèvement sur le budget du territoire de 1 M€ pour amortir l'évolution du fonds de péréquation intercommunale.

Le FPIC a changé. Ce que chacune des communes doit payer a évolué et il a été décidé par le bureau du territoire de prélever une enveloppe de 1 M€ pour amortir l'évolution du FPIC, et donc, le choc que subiront huit communes.

Montrouge et Châtillon ne bénéficient pas de cette évolution parce qu'elles étaient en communauté de communes et bénéficiaient d'un régime dérogatoire qui n'a pas été pris en compte.

Le Conseil constitutionnel a décidé que le calcul du FPIC n'était pas constitutionnel. Il est revenu à un régime de droit commun. Ce calcul, finalement, est pénalisant pour Montrouge, dans la mesure où, pendant 8 ans ou 9 ans, il a payé plus de FPIC que ce qu'il aurait dû, donc de façon indue. Nous avons essayé de le faire valoir auprès des communes du territoire, mais ce calcul et cette réalité n'ont pas été reconnus. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ne pas approuver ce rapport. Hier soir, nous nous sommes abstenus.

C'est un peu technique, je ne sais pas si cela vous paraît clair, mais cette réalité est contraire aux intérêts des Montrougiennes et Montrougiens. Nous ne pouvons donc pas approuver ce dernier rapport, contraire à nos intérêts. On vous propose d'approuver les deux premiers et de voter contre le troisième.

Y a-t-il des questions sur ces trois rapports et la CLECT ?

M. PASTEAU.- Il y a deux minutes, vous nous avez dit qu'il ne convenait pas d'approuver ou pas le rapport et d'en prendre acte, et là, c'est différent ?

M. le Maire.- On parle des rapports de la CLECT.

M. PASTEAU.- Oui, j'ai bien compris. On va prendre acte à chaque fois, il n'est pas question de les approuver ou pas ?

M. le Maire.- Ces trois rapports doivent être approuvés. On doit les approuver ou les rejeter.

On propose d'approuver les rapports du 26 septembre et du 14 novembre, et nous, de voter contre celui du 25 novembre.

M. LE GALL.- C'est un sujet très complexe, que vous présentez un peu favorablement. On va essayer de remettre un peu d'équité.

Vous n'avez pas obtenu gain de cause hier soir auprès des membres de VSGP, et c'est malheureux. Pour autant, sur la dynamique du FCCT, Montrouge est déjà pénalisé depuis quelques années.

Si on compare les choses, le FCCT pour Montrouge a augmenté de 5 %, entre 2023 et 2024, contre 3,7 % au global. Entre 2024 et 2025, il augmentera de 10 % pour Montrouge, contre 2 % au global.

On revient à la présentation de tout à l'heure. Nous sommes la commune la plus contributrice et nous n'arrivons pas à défendre nos intérêts pour récupérer l'argent. Je ne vais pas paraphraser Mme Thatcher, mais lorsqu'on verse, il faut pouvoir récupérer aussi un peu les fruits de son investissement.

Vous dites que sur le recalcul du FPIC, Montrouge a trop payé pendant neuf ans. C'est vrai, mais pour le coup, Montrouge va beaucoup moins payer maintenant pendant les prochaines années. Ce qui est intéressant de noter, c'est que 780 000 € d'économies ont été réalisées au sein du budget communal et que les autres communes ne retrouvent pas cette économie dans leur budget communal, puisque c'est une augmentation qu'elles ont à verser au titre de ce fonds.

Pour le coup, j'entends que c'est malheureux de ne pas avoir eu d'arbitrage. Pour autant, en net sur le budget de la commune, c'est plutôt une bonne nouvelle que cette décision judiciaire au global.

Cela me paraît un peu compliqué de s'opposer à la troisième réunion, dans le sens où à l'avenir, c'est plutôt une bonne chose que le Conseil constitutionnel ait décidé de revoir le FPIC.

M. le Maire.- Le Conseil constitutionnel dit deux choses. Depuis 2016, Montrouge et Châtillon paient indûment le FPIC pour le compte des autres communes, pour des sommes importantes. Nous, c'était environ 800 000 € par an, soit sur neuf ans entre 7 et 8 M€. Châtillon, cela doit être 5 millions.

Nous avons payé pendant des années plus de FPIC que ce que nous aurions dû payer. C'est ce que dit le Conseil constitutionnel.

Le Conseil constitutionnel dit par ailleurs que ce n'est pas rétroactif, donc on ne reverra plus cet argent. Si cela avait été rétroactif, l'impact sur les autres communes, ce qu'elles auraient dû rembourser à Montrouge et Chatillon, aurait été trop important.

Comme vous le dites, la décision du Conseil constitutionnel est de rebattre les cartes entre les communes. Pour Montrouge et Châtillon, c'est un prélèvement moins important, mais c'est le prélèvement de droit commun, que l'on aurait dû avoir depuis 10 ans. Nous avons fait valoir que certes, nous étions contents de cette évolution, mais c'est une évolution qui aurait dû intervenir 10 ans avant.

Nous ne reverrons jamais tout ce que nous avons perdu, c'est le Conseil constitutionnel qui le dit, mais nous aurions souhaité que l'on tienne compte que pendant 10 ans, nous avons été perdants. J'ai donc fait une proposition au bureau de territoire et ensuite à la CLECT, que ce prélèvement de solidarité entre les communes ne soit pas de 1 M€ mais de 2,2 M€ pour que tout le monde puisse en bénéficier, y compris Montrouge et Châtillon.

Cela me paraissait une proposition consensuelle. Plusieurs communes nous ont suivis, pas toutes. Cela prouve bien que dans le territoire, il y a des débats, et que nous essayons de tenir compte des intérêts de chacun. Nous avons défendu les intérêts de Montrouge.

En conclusion, on ne reverra jamais ces montants versés indûment, mais dans le futur, et cela a été annoncé hier soir et souhaité par beaucoup, un pacte fiscal et financier sera établi entre les communes du territoire lors du prochain mandat, et on reposera cette question de la solidarité à l'occasion du débat sur ce pacte.

Le FPIC dont on vient de parler est national, mais il y a aussi un fonds de péréquation régional. Nous sommes contributeurs de plus de 1,8 million cette année et cela ne fait qu'augmenter, et d'autres communes ne le sont pas. Il y a aussi tout ce qui est relatif au DILICO, avec des écarts entre les communes.

Quand on parle de solidarité entre les communes du territoire, il faut tout mettre à plat. C'est ce que nous allons essayer de faire, en essayant de défendre à chaque fois notre intérêt.

La CLECT du 25 novembre dont nous parlons a décidé d'affecter 1 M€, qui bénéficiera à 8 communes et donc pas à Montrouge ni à Chatillon, ni à Bagneux qui n'est pas concerné par le FPIC. C'est contraire à notre intérêt, à ce que nous avons fait valoir, c'est pourquoi nous proposons de ne pas voter pour le rapport du 25 novembre et de voter favorablement pour les deux autres.

M. BOUCHEZ.- Je ne suis pas technicien sur le sujet, mais j'essaie de comprendre la cohérence. Vous disiez que c'était important, à propos de la TEOM, qu'il fallait être solidaire entre les communes, et là, on demande à récupérer. Quelque chose qui me semble logique, comme l'a dit M. LE GALL, on doit se réjouir pour la Ville de Montrouge que par la suite, on soit un peu moins chargé.

Pourquoi demander des compensations d'ordre financier ? Est-ce qu'on ne devrait pas appuyer sur les services qu'apporte VSGP à Montrouge, que ce soit sur la qualité du ramassage des poubelles ou sur les travaux fournis à Montrouge ? M. LE GALL faisait remarquer que lorsqu'on regarde la contribution qu'apporte la Ville de Montrouge au territoire et les travaux faits pour la ville, il y a une sorte de déséquilibre. Je pense que c'est là-dessus qu'il faudrait jouer au niveau du territoire, par compensation au niveau des actions concrètes du territoire, et pas forcément se battre sur une histoire financière. Par solidarité avec les autres communes, je suis prêt à accepter de ne pas demander le remboursement de ce que la Ville de Montrouge a payé en trop, à partir du moment où il y a une meilleure considération de la Ville de Montrouge par la suite par le territoire.

M. le Maire.- Merci.

Ce sont deux choses qui ne sont pas antinomiques. Tous les jours, les services de la Ville et les élus qui représentent Montrouge au territoire se battent pour faire en sorte que les compétences transférées ou les équipements bénéficient à Montrouge. On le fait tous les jours sur tous les sujets, les déchets, les équipements, les voiries, etc.

Ce qui est important dans cette affaire financière, c'est que demain, un pacte financier et fiscal sera négocié. Il est important que les intérêts des Montrougiens puissent prévaloir. Le fait de dire que l'on n'est pas d'accord et que l'on n'a pas tenu compte de nos intérêts est important pour la suite.

Hier soir, il y a eu un conseil de territoire. Il a été décidé – c'est le territoire qui en décide – de la nouvelle affectation du FCCT. Ce 1 million a été entériné.

Ce que nous délibérons ce soir n'aura pas d'impact. C'est simplement pour marquer le coup et faire en sorte que dans la négociation future, nous puissions le faire valoir. Le territoire a décidé, les communes se sont prononcées hier, et j'allais dire, « la messe est dite ».

Mais c'est important pour la suite puisque, quelle que soit l'équipe qui sera élue en mars prochain, elle devra participer à ce pacte financier et fiscal. Cela ne va pas être simple, parce que dans la mesure où l'argent public est rare au niveau national comme territorial, il va falloir défendre chacun nos intérêts.

Et cela ne va pas être facile.

Rapport de la CLECT du 26 septembre.***Adopté à l'unanimité***

Vote	Groupe	Elus
<i>Pour</i>	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
<i>Pour</i>	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, L. BARCESSAT
<i>Pour</i>	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
<i>Pour</i>	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Rapport de la CLECT du 14 novembre.***Adopté à l'unanimité***

Vote	Groupe	Elus
<i>Pour</i>	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
<i>Pour</i>	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, L. BARCESSAT
<i>Pour</i>	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT
<i>Pour</i>	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

Rapport de la CLECT du 25 novembre.

M. le Maire.- On propose à la majorité de voter contre.

Rejeté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
<i>Contre</i>	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
<i>Abstention</i>	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, L. BARCESSAT
<i>Abstention</i>	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G. LE GALL, A-L. CROCHAT

<i>Abstention</i>	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

3 – Rapport d'activité 2024 du SIPPAREC

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le SIPPAREC regroupe 128 collectivités territoriales, est chargé de l'électricité, des énergies renouvelables, des services numériques et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Nous adhérons pour les compétences électricité et réseaux numériques. Nous sommes très satisfaits du SIPPAREC, qui nous propose une offre mutualisée d'achat pour l'électricité et 8 bouquets de services.

M. PASTEAU.- Je regrette que le SIPPAREC, avec Malakoff et la société publique locale Geomalak, citée dans le document, aient dû avancer sans Montrouge sur ce réseau de chaleur géothermique. Fil rouge de ce mandat, cette promesse de réseau de chaleur faite aux élections municipales de 2020, puis aux élections départementales, n'a pas été réalisée dans notre commune. Certes, un nouveau projet avec le privé a été mis en place avec Dalkia, mais cela ne reste qu'un projet, alors qu'à Malakoff, les travaux sont en cours et ils auront bientôt accès à cette chaleur peu chère, écologique, davantage écologique que celle dont on peut bénéficier ailleurs, qui permettra aussi aux habitants de se chauffer à moindre prix. C'est important. La remarque de ma collègue Annabelle HUET sur l'eau peut aussi concerner le chauffage. Les classes populaires souffrent beaucoup de l'augmentation des charges depuis la Covid-19, l'Ukraine, la crise de l'énergie. C'est un sujet qui devrait tous nous préoccuper.

En 2020, vous nous aviez expliqué que les prix du gaz ne justifiaient pas de se presser sur la géothermie. La suite a prouvé qu'il fallait s'emparer des sujets écologiques.

Je conclus mon intervention en recommandant d'ailleurs pour la suite, pour la prochaine mandature, que la prochaine équipe essaie de mettre en place une formation de la Fresque du climat pour tous, élus, et même les personnels municipaux, comme cela peut être le cas pour la ville de Chatou dans les Yvelines, qui n'est pas un bastion communiste.

Je vous remercie.

M. LE GALL.- Pour aller dans le sens de M. PASTEAU, ce n'est pas une histoire partisane, puisque je crois que trois communes UDI ont également créé une SPL avec le SIPPAREC, à savoir Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine et Sceaux. On a d'autant plus de mal à comprendre le revirement de situation quant à votre décision.

M. le Maire.- Sur la géothermie, nous avons fait un choix d'indépendance, un choix d'un montage avec deux structures, la SAS Montrouge Energies Renouvelables, que l'on a créée tous ensemble ici avec Dalkia, qui est en voie d'acquérir le foncier pour créer le projet. Les choses avancent et normalement, au cours de l'année prochaine, on devrait commencer à creuser le puits de géothermie.

Parallèlement, nous avons décidé ensemble ici aussi d'instituer une DSP pour distribuer la chaleur. Les choses avancent à Montrouge et la géothermie va bientôt arriver, ce qui est très bien, cela permettra aussi de travailler sur nos voiries.

Malakoff a pris un peu d'avance, c'est vrai, mais le prix du gaz n'a jamais été aussi bas.

(Rires).

Il y a aussi une question de calendrier et de stratégie. La difficulté de la géothermie est qu'il faut qu'elle soit rentable. Il faut que le projet trouve des clients et nous verrons ce que l'avenir nous réserve. En tout cas, nous travaillons en indépendance, en bonne intelligence. Je pense que ce projet de géothermie verra le jour dans les meilleures conditions et au bon moment. C'est important, le timing.

Nous prenons acte du rapport ?

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

4 – Rapport d'activité 2024 du SIFUREP

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Le SIFUREP est le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont nous faisons partie. Il comporte 111 collectivités et gère 8 DSP : le service extérieur des pompes funèbres, 5 crématoriums et 2 chambres funéraires.

Je vous propose d'en prendre acte, à moins qu'il y ait des questions.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

5 – Rapport d'activité 2024 du SIGEIF

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Ce syndicat gère pour notre compte le groupement d'achat et de fourniture de gaz. Il rassemble 189 communes et dessert plus d'un million d'habitants.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

Arrivées de Mme MÉADEL et Mme N'GUYEN

6 – Rapport de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2024

Rapporteur : Mme BAELDE

M. le Maire.- Mme BAELDE vous le présente.

Mme BAELDE.- Le rapport 2024 de la commission communale d'accessibilité confirme que nous poursuivons une politique volontariste et structurée en faveur de l'inclusion. Nous avons franchi des étapes importantes sur 2024 tout en identifiant clairement les améliorations nécessaires pour continuer à progresser.

Tout d'abord, des avancées concrètes et visibles dans l'accessibilité du cadre bâti, puisqu'en 2024, nous avons achevé à 100 % notre agenda d'accessibilité programmée qui marque une étape majeure pour notre ville. Avec 2,7 millions investis depuis 2017, 49 bâtiments publics et 11 parcs sont désormais conformes. Ces travaux vont bien au-delà des obligations réglementaires

– ascenseurs, rampes, cheminements repensés, sanitaires adaptés. Ils traduisent donc un engagement durable pour notre commune.

Une ville accessible, ce sont également des efforts significatifs réalisés sur notre voirie avec 326 mètres de bornes de guidage, 134 feux sonores installés, des trottoirs, des passages piétons et des espaces publics améliorés.

Pour votre information, 100 % de nos feux seront installés en sonore d'ici 2026.

Une inclusion qui est également renforcée pour les enfants, du plus jeune à l'adolescent, avec l'accueil en crèche, en ULIS et dans le périscolaire dans le sport ou la culture, qui progressent nettement sur 2024, et des équipes communales qui se mobilisent, des partenariats qui se renforcent et des dispositifs spécifiques comme la tarification adaptée ou l'accompagnement en transport, qui témoignent de notre volonté d'inclusion réelle.

Une mobilisation accrue des services municipaux et du CCAS, avec près de 760 dossiers MDPH déposés et plus de 280 accompagnements réalisés en 2024. Cela montre que le CCAS a eu un rôle pivot en la matière, et je vous le rappelle, et bien sûr, le Réseau handicap, les associations et les agents municipaux, qui se sont fortement mobilisés.

On a également une dynamique collective qui s'est amplifiée autour de notre nouvelle charte du handicap, avec le Réseau handicap qui a été renforcé et la création début 2025 du comité local du handicap qui pose les bases d'une gouvernance plus ouverte, plus partenariale et participative.

Il nous revient depuis de transformer cette gouvernance en un outil opérationnel, capable de faire remonter les besoins du terrain et d'inspirer les projets municipaux. C'est ce à quoi nous aspirons depuis ce début d'année, avec le projet mis en place avec Christine Maillard et le foyer de Jeany lors de notre exposition de septembre dernier. À ce titre, le foyer de Jeany accueille maintenant la chorale Change de Ton pour des ateliers inclusifs de chant.

En résumé, ce rapport montre deux choses : Montrouge avance concrètement et durablement vers une ville plus inclusive, et nous avançons avec lucidité en sachant que l'accessibilité n'est jamais acquise, que c'est un travail permanent, un engagement collectif et un impératif d'égalité.

Je vous remercie.

Mme HUET.- Je note que vous n'avez pas été très attentive avant d'envoyer la pièce jointe, car en page 4 – je n'ai même pas eu besoin d'aller très loin –, il est indiqué que le présent rapport a été présenté à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées lors de la séance du mercredi 13 novembre 2024, présidée par Mme BAELDE, et qu'il sera présenté au Conseil municipal du 19 décembre 2024.

Comme je vous fais confiance, je me suis dit que j'avais ouvert la mauvaise pièce jointe, j'ai revérifié en 2024, et non, c'était bien une erreur de date. J'imagine que c'est un copier/coller du rapport précédent, que vous n'avez pas relu, visiblement. Je pars du principe que pour le reste du rapport, les données ont bien été mises à jour et qu'il n'y a pas d'erreur. Mais qui sait, j'ai un tout petit doute, j'avoue, car la partie sur le sport est exactement identique à celle de 2023 aussi, les chiffres sont exactement les mêmes, à la virgule près. C'est peut-être parce qu'il y avait exactement le même nombre d'enfants pris en charge, mais vous comprendrez que je me méfie un peu sur les chiffres.

J'ai quelques questions sur le fond. Pour 2023, il était indiqué que la Ville de Montrouge avait pris en charge les frais de transport pour permettre aux élèves de participer à des activités équestres adaptées. Par ailleurs, il est indiqué aussi qu'elle finançait des équipements spécifiques pour accueillir les élèves en situation de handicap, telles que les chaises adaptées, les écrans déportés, les lampes. Ce n'est pas indiqué pour 2024, je me demandais si ce n'était plus le cas.

Deuxième question : est-ce qu'il existe des salles de repos adéquates à Buffalo et Renaudel pour les enfants scolarisés dans le cadre des dispositifs ULIS ?

Troisième question, sur la partie sport, je me demande pourquoi il n'y a pas d'obligation faite au SMM ou au CAM de prendre en charge une portion ou une partie des enfants porteurs de handicap.

Enfin, dernière question, on apprend qu'au 31 décembre 2024, 850 Montrougiens au moins ont au moins un droit ouvert à la MDPH du 92. Je sais que ce n'est pas par rapport au rapport de 2024, mais je vous pose quand même la question : compte tenu des difficultés qu'a connues la MDPH 92 cet été – la cyberattaque –, avez-vous eu des retours ou bien le CCAS a-t-il eu des retours sur les gens qui ne s'en sortent pas avec la MDPH, dont les droits ont été suspendus, et si oui, qu'avez-vous entrepris pour les aider ?

Merci.

M. BOUCHEZ. - Merci pour ce qui a été fait qui nous permet de rattraper le retard que nous avons accumulé il y a neuf ans, et de respecter les accords passés avec la préfecture pour corriger ce retard.

Nous sommes arrivés à l'accessibilité souhaitée.

Je me pose une seule question : dans le budget 2024, vous nous aviez fait voter un budget de 402 089,13 €, et les réalisations n'ont été que de 71 052,44 € selon le CFU (page 32) présenté le 19 juin.

Est-ce que le budget avait été surévalué ? Est-ce qu'il était sincère ou a-t-on eu besoin de faire des économies pour payer d'autres dépenses insuffisamment budgétées ? Le plan d'action précis qui prévoyait un montant tout aussi précis de 402 089,13 € a-t-il été réalisé pour 71 052,44 € ?

Mme BAELDE. - Je commence par répondre à Mme HUET. Je vous remercie pour ces erreurs notées. Nous vous remercions pour votre rigueur et nous saurons nous en souvenir.

Ensuite, concernant les investissements effectués sur les années précédentes, vous comprenez que s'agissant d'investissements, pour nous, ce ne sont plus de nouveaux investissements, ce sont des outils encore à disposition. En revanche, on ne le notifie plus parce que ce ne sont plus de nouveaux investissements et s'il y a des besoins, nous y répondons en temps réel.

Ensuite, vous parlez du cas du SMM. Celui-ci a signé la charte du handicap. Je tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, l'ensemble des acteurs locaux qui ont signé d'ores et déjà cette charte du handicap. À ce titre, il propose déjà des cours destinés à des enfants porteurs de handicap ou à des adultes porteurs de handicap.

À ce titre, je sais que le foyer de Jeany a régulièrement des cours de judo destinés uniquement à eux.

Concernant l'inclusion d'enfants porteurs de handicap, si vous avez bien parcouru ce rapport, vous avez pu lire que l'école municipale des sports accueille également des enfants porteurs de handicap, ce qui permet une réelle inclusion.

Concernant la MDPH, vous avez raison, une cyberattaque a eu lieu peu avant l'été. Cela reste pour nous un vrai problème. Le Département a pris énormément de retard en termes de traitement des dossiers MDPH. Nous avons fait remonter les situations à plusieurs reprises, mais pour notre part, nous essayons de combler les difficultés rencontrées par ce dispositif en attribuant des aides régulières en fonction des personnes qui nous les demandent.

Il faut avoir à l'esprit que le Département étant très conscient des retards qu'il a entrepris, lui-même a mis en place des facilités.

Concernant les écoles, Mme COLAVITA va vous répondre.

Mme COLAVITA. - Concernant les classes poneys, malheureusement, cela doit être un oubli, parce qu'il y a bien eu des classes poneys en 2024, notamment avec l'école Renaudel, et tous les enfants ont pu en bénéficier.

Concernant votre demande de salle dédiée, il s'avère que oui, puisque les ULIS sont dans des écoles où on a des espaces libres, notamment à Renaudel. Des salles sont mises en place.

De surcroît, comme indiqué la dernière fois, nous ne sommes plus en PAS mais en PIAL, en termes d'enfants porteurs de handicap. Les écoles se doivent aujourd'hui de recevoir non seulement ces derniers, mais les enfants à besoins particuliers. Comme ceux-ci ne sont pas notifiés par la MDPH, on a beaucoup plus d'enfants que l'année précédente. Nous avons décidé dans chaque établissement, lorsque ces enfants sont accueillis, d'avoir une salle dédiée que l'on appelle un espace zen, dans laquelle le Rased, les psychologues et les ergothérapeutes qui peuvent intervenir peuvent mettre des activités pour les enfants pendant le temps scolaire.

M. le Maire.- Je propose de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Mme BAELDE.- Concernant les bâtiments, Monsieur BOUCHEZ, ce sont des reports de crédit qui ont été payés *a posteriori*.

M. le Maire.- On prend acte de la présentation de ce rapport et des échanges qui ont eu lieu.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

Départ de M.DAVIAUD qui donne pouvoir à M. CARRÉ

Arrivée de M. ISRAËL

7 – Rapport en matière de développement durable sur la commune pour l'année 2024

Rapporteur : Mme RABIER

Mme RABIER.- C'est un rapport obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants. Nous vous le proposons pour cette année. Il retrace les actions menées par la Ville et qui concourent au développement durable, menées entre septembre 2024 et septembre 2025.

Le développement durable à Montrouge, c'est beaucoup d'actions en faveur de l'adaptation au changement climatique de la ville. Vous l'aurez remarqué, car les projets sont presque tous aboutis aujourd'hui. Ce sont beaucoup d'actions en faveur de la végétalisation, qui est le meilleur moyen de s'adapter : Péri-Ginoux-Gautier terminé, la rue de Verdun, Barbara, le Parc Schuman qui a démarré, le jardin des Poètes, le carrefour Marne Verdier, Pelletan Bert, tous ces aménagements font la part belle à la végétalisation, mais aussi à des revêtements plus clairs pour éviter les effets d'albédo. C'est la marque de fabrique de la Ville, que nous essayons de mettre en œuvre à chaque fois que nous rénovons un quartier.

Ce sont les actions en faveur de l'adaptation.

Mais de nombreuses actions sont menées aussi en faveur de l'atténuation, c'est-à-dire la diminution des gaz à effet de serre. Des actions menées sur le patrimoine, dans la droite ligne de notre système de management de l'énergie. Des rénovations aussi à la maison des seniors, les jardins d'enfants, les travaux à l'école Rabelais, la maison de la parentalité, de nombreux travaux sur la voirie, l'éclairage, avec la mise en œuvre du schéma d'aménagement lumière et un marché de performance. Douze rues ont été déjà transformées. Des actions sur la mobilité, avec la création d'aménagements cyclables, des trottoirs plus élargis et plus agréables car ombragés, et des arceaux pour les vélos, tout cela pour diminuer la pression automobile sur notre ville.

En matière d'agriculture urbaine, un dixième jardin partagé a vu le jour à Bouzerait, et de nombreux ateliers ont encore eu lieu dans les écoles et le périscolaire. Sept établissements sont désormais équipés et nous avons une équipe dédiée, à la Ville, qui s'occupe de ces écoles.

Des actions en faveur du bien manger, de nombreux ateliers, des animations, des cours de cuisine dans la maison des seniors, Inspirations Végétales cette année qui a mis l'accent sur ces enjeux.

En matière de citoyenneté et de participation, nous avons continué nos actions pour inciter les habitants à contribuer à l'élaboration des projets avec quatre consultations en amont d'aménagements, cinq événements spécifiques de concertation, l'association des comités de quartier, du conseil municipal des enfants, le conseil des jeunes, le budget participatif, les balades urbaines, etc., de nombreuses réunions de quartier. Mais aussi des verbalisations pour encourager les habitants et les gens de passage à mieux traiter nos espaces publics.

L'organisation d'une journée citoyenne, toujours dans cet objectif d'entraîner les gens dans des pratiques vertueuses, la mise en place de la vidéo protection et des permis cyclistes et piétons.

En matière de solidarité, je vous donne quelques actions : la poursuite du guichet logement, le Réseau handicap qui s'est transformé en Comité local du handicap, des actions de prévention santé nombreuses, et la signature du contrat de mixité avec l'État en matière d'accessibilité. Je ne reviens pas dessus, nous avons eu une présentation d'un rapport.

Nous avons également mené des actions importantes en matière de santé, notamment pour les personnes âgées et les enfants et en faveur de l'inclusion numérique.

En matière d'épanouissement, et pour favoriser l'épanouissement de tous et l'émancipation de chacun, l'aménagement de l'espace public et du patrimoine de la ville contribuent à permettre un accès à la culture et à des services publics de qualité.

Des actions pour favoriser le sport et la culture pour tous : la maison de la parentalité, la maison des seniors, le Beffroi, Colucci, la médiathèque, le conservatoire, sont autant d'équipements qui favorisent l'épanouissement et l'émancipation et l'inclusion.

En matière de sport, nous avons développé la pratique du sport en libre accès et une offre bien structurée pour les seniors.

En matière d'éducation, il y a eu le prolongement des EAC, l'accompagnement de 8 projets PACTE, le soutien aux artistes a été renforcé et il y a de nombreuses actions pour favoriser les liens intergénérationnels.

En matière d'exemplarité et de transparence, nous avons poursuivi et enrichi l'exercice du budget vert, qui permet d'examiner l'impact des investissements de la Ville sur les grands enjeux de la transition écologique. Le compte administratif 2025 a montré que 66 % des dépenses étaient favorables à la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière de marchés publics, 100 % des marchés ont des considérations environnementales et/ou sociales.

Voilà un résumé rapide de ce riche document.

M. TIMOTEO.- On examine ce soir comme tous les ans à la même période le rapport de développement durable sur 2025 qui, à première vue, quand on le lit, se présente plutôt comme ambitieux, foisonnant, plutôt modernisé dans sa mise en forme.

J'ai fait une lecture, puisqu'on est en fin de mandat, en la comparant avec le même rapport en 2021. Je sais bien que comparaison ne vaut pas nécessairement raison, mais cela donne quelques orientations, avec une question centrale : est-ce que finalement, Montrouge progresse réellement et que ce progrès se traduit dans ce document, ou est-ce qu'on a là plutôt un document de communication de manière générale ? Est-ce qu'on a affaire à un document de pilotage du développement durable ou à un document de communication politique ?

Des constats généraux, d'abord. On a un rapport 2025 plus épais aujourd'hui, deux fois la taille de celui de 2021 – la taille ne veut pas dire grand-chose, en réalité –, rapport qui adopte un ton très valorisant : une ville plus verte, une ville plus respirable, plus solidaire, etc.

En réalité, au-delà de ces principes un peu généraux et de ces déclarations, quand on lit un peu plus attentivement les 60 pages que constitue ce rapport, on constate en réalité un vrai décalage, et immédiat, avec un constat simple : on a une forme d'enrobage rhétorique qui a, au fil des années, beaucoup augmenté. On a beaucoup d'enrobage et de présentation rhétorique, et bien plus vite et de manière plus importante que des choses que l'on attendrait plus naturellement dans ce type de document, qui seraient des indicateurs, des analyses d'impact, des données chiffrées, qui donneraient à voir concrètement les résultats d'une action conduite.

Quand on regarde ce document aujourd'hui, sa structure par rapport à 2025 a un peu changé. Sur la forme, le document est plus agréable à lire, je le concède, mais l'angle mort constaté il y a quelques années reste le même. Nous n'avons aucune mesure claire de résultat, aucun indicateur consolidé, pas de données comparables dans le temps, presque aucun lien démontré entre les projets qui seraient présentés et la réduction effective des émissions, des consommations d'énergie, des inégalités sociales, qui est le but final de l'action, en toute logique.

Quelques illustrations rapides de ce que je dis là sur quelques-uns des thèmes : s'agissant de la nature en ville, un des thèmes de ce rapport, de manière habituelle, vous mettez en avant la végétalisation, Péri-Ginoux-Gautier, Barbara, Verdun, etc. On n'oublie pas le saccage du parc Schuman, mais là encore, il faudrait regarder les choses un peu plus précisément sur ces passages, parce que le déroulé du rapport sur ce thème, quelquefois, se résume malheureusement à un catalogue de projets immobiliers intégrant quelquefois du végétal, souvent, d'ailleurs, à long terme. On présente beaucoup de projets avec du végétal, des aménagements, quelquefois sans garde-fous écologiques bien identifiés.

Je trouve tout cela insatisfaisant et on n'a aucune information que l'on aurait aimé avoir, de manière très utile, des informations globales sur la ville : où sont les surfaces de pleine terre réellement créées à l'échelle de la ville ? Quel est le bilan net entre la végétalisation et la bétonisation ? Quelles surfaces ont été ou pas artificialisées ?

Je ne dis pas qu'il n'y a pas, ici ou là, un ou deux indicateurs sur le sujet. Mais on n'a aucune vision globale sur la ville dans la présentation telle qu'elle est faite.

C'est dommage, car quand on va regarder par exemple d'autres rapports du même type d'autres villes voisines de même taille, notamment Clamart, ou Sceaux, on y trouve des tableaux précis sur les surfaces renaturées, sur la pleine terre gagnée, résultat de la politique menée, sur la pleine terre perdue. On évalue tout cela. Dans ce rapport, je le regrette, on ne reste que sur de la description et souvent sur de l'intention.

S'agissant des mobilités, vous l'évoquiez tout à l'heure, le rapport affirme – il le dit dans l'édito – qu'on compte 9 kilomètres de pistes cyclables et 13 kilomètres de contresens cyclables.

Cela demeure quand même un résultat extrêmement faible au regard du linéaire de nos rues à Montrouge. J'ai eu du mal à retrouver le linéaire, mais j'ai retrouvé un vieux *Montrouge Magazine* qui annonçait à l'époque une trentaine de kilomètres de rues dans la ville. Si c'est 30 kilomètres de rues aujourd'hui, 9 kilomètres de pistes cyclables, cela ne fait pas beaucoup. Cela fait d'autant peu qu'en 2021, vous annonciez, dans le même rapport, 20,5 kilomètres de pistes cyclables. Pour moi, c'était un objectif. Je ne pense pas qu'on ait rasé les pistes cyclables, mais en tout cas, il y a une vraie question sur l'effectivité de la construction de ces pistes. Neuf kilomètres, cela reste extrêmement peu au regard de la situation actuelle, et surtout, rien sur l'évaluation de la baisse de trafic, aucune mesure sur la sécurité des cyclistes, etc.

On pourrait dérouler cela avec plusieurs exemples.

Un dernier que je voudrais citer est celui de la sobriété énergétique. Il est fait état du décret tertiaire qui fixe un objectif de réduction de la consommation énergétique de moins 40%, avec une progression à horizon 2040 et 2050. Je ne sais pas où on en est aujourd'hui à Montrouge. Il y a une liste de mesures qui sont prises, mais quels effets ont donné ces mesures prises sur la réduction de la consommation énergétique ? On n'en sait pas grand-chose.

Aucune donnée sur la trajectoire du décret tertiaire, ni sur la consommation présentée.

On va nous évoquer la pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs au même niveau que la géothermie, on met tout au même niveau. Il n'y a aucune hiérarchie dans les mesures prises et dans les effets qu'ils peuvent embarquer dans une politique dynamique.

On évoque la question des leds et du plan lumière, qui est une très bonne chose, mais quel est l'effet de ce plan lumière en termes de consommation – c'est ce qu'on veut savoir – pour être exemplaire, et également indiquer quel modèle vertueux la Ville pourrait présenter *in fine*, ou inciter les habitants dans leur démarche personnelle de maîtrise de la consommation. Tout cela est inexistant.

Dernier point, sur la justice sociale, puisque le développement durable, ce n'est pas « que » planter des arbres – je mets des guillemets, pour que mes camarades écologistes ne prennent pas ombrage de cette phrase –, c'est aussi lutter contre les inégalités, renforcer l'accès au droit, soutenir les ménages les plus vulnérables face aux coûts de l'énergie, aux coûts du logement et de la mobilité. Et là-dessus, strictement rien, ni sur l'évolution de la précarité énergétique, sur la qualité de l'accès aux soins. Rien sur une action qui pourrait donner à voir ce que par rapport à des données sociales objectives... rien qui donne à voir l'action de ce point de vue.

Je pense que ce rapport consacre une place démesurée à la mise en scène de projets. Il dit ce que l'on va faire dans l'avenir. Or, ce rapport devrait dire ce qu'on fait aujourd'hui et quel est le résultat de ce qu'on fait aujourd'hui. Cela ne doit pas être une suite ou un catalogue de mesures qui ne fondent aucunement une politique sur le sujet.

M. le Maire.- Vous n'avez pas pris la parole au début, nous avons eu droit à une longue tirade.

M. PASTEAU.- Le logement social, un outil pour que les habitants puissent continuer à habiter le territoire. Le document cite le contrat de mixité sociale que nous avons voté ici. Cependant, nous n'avons pas de visibilité sur l'évolution de l'objectif des 25 % de logements sociaux dans la commune.

Quel est le taux actuel de logements sociaux à Montrouge, ou le dernier chiffre disponible à votre disposition et pour quelle date ?

Mme HUET.- M. TIMOTEO a dit pas mal de ce que je voulais dire, je serai donc plus succincte cette année. Je ne ferai pas trop remarquer qu'il n'y a toujours rien... si, il y a une seule mention page 40, mais elle est assez anecdotique dans votre rapport, sur la lutte contre la pauvreté, qui est pourtant, je le rappelle – et c'est en page 4 dans la note d'intention –, l'objectif numéro 1 de développement durable de l'ONU. Cela en dit long sur vos priorités et votre politique en général sur ce sujet. Il y a encore, comme le faisait remarquer M. TIMOTEO, beaucoup de signifiants vides dans ce rapport. Je ne sais toujours pas ce qu'est une ville « comestible », une rue « apaisée ».

Ce qui est agaçant, c'est que ce rapport est une brochure de propagande électorale déguisée, qui présente tous les projets qui n'existent pas encore, mais que vous proposez de faire dans votre hypothétique prochain mandat, notamment la rénovation du quartier des halles, le plateau de la Solo, le quartier de la faculté dentaire, etc.

On a dans ce rapport toutes les informations que vous ne nous donnez pas par ailleurs en Conseil municipal. Le titre des pages m'aurait fait rire si on n'était pas en période de réserve préélectorale, puisque les pages s'appellent : « Exemples d'actions concrètes ». Pour « concret », on repassera, vu que cela n'existe pas encore. On est plutôt sur une présentation d'un programme et comment faire travailler les services au programme du candidat Lengereau en matière d'urbanisme.

Sur un tout autre sujet, j'ai deux remarques complémentaires à vous faire.

D'abord, sur la note de synthèse. De fait, il ne s'agit pas d'une synthèse, vu qu'il n'y a aucune information dedans sur les rapports qui sont présentés, le rapport précédent et tous les rapports qui arrivent. Dans ce cas, on pourrait se satisfaire de l'ordre du jour.

Deuxième remarque, je note cette année qu'il manque le rapport sur l'égalité femmes/hommes, que je n'ai pas trouvé.

M. le Maire.- Merci.

M. BOUCHEZ.- Beaucoup de choses ont été dites. Moi-même, j'avais relevé que si les intentions indiquées en page 7 étaient claires, le rapport lui-même ne répond pas clairement à toute cette note d'intention. Des mots et peu de données. Par exemple, quelle est l'empreinte carbone de la ville.

J'ai un souhait, nous allons avoir des élections municipales, très bien, mais que chacune des listes présente clairement ses objectifs avec une analyse de : où on est, où est-ce qu'on veut aller. Et que chaque année, ce rapport de développement durable soit l'occasion de faire le point sur l'avancement des réalisations concrètes par rapport aux engagements. Il est intéressant de mesurer ce qui a été fait par rapport à ce qui a été dit.

J'ai moi-même testé, pour dire : « Si on faisait cela, où serait-on, au niveau de la ville de Montrouge ? ».

J'ai repris votre programme, puisque vous étiez là pour le réaliser, et malheureusement, je n'arrive qu'à 40 % de réalisation par rapport à ce que vous aviez indiqué, ce qui est dommage. Je comprends que vous repreniez un certain nombre de points qui étaient dans votre programme sur ce qui va être fait au niveau du programme suivant, mais ce n'est pas correct vis-à-vis de la population.

On doit être honnête sur là où nous en sommes, où on veut aller, quel chemin on préconise. Chaque année, que l'on donne des chiffres, mais concernant la ville de Montrouge. Ce ne sont pas les objectifs nationaux ou internationaux qui nous intéressent, mais à Montrouge, quel est le niveau d'empreinte carbone et quels sont les objectifs pour la commune de Montrouge.

Voilà mon souhait.

Mme RABIER.- Je suis surprise, parce que vous ne l'avez pas vraiment lu. 90 % des actions mentionnées dans ce rapport sont réalisées. Je pense que vous n'avez pas lu le rapport correctement. Je vous invite à le refaire.

On peut toujours améliorer le rapport, mais il ne fera pas 53 pages mais 250. En revanche, dans tous les *Montrouge Magazine*, vous avez le détail de toutes ces actions avec beaucoup plus d'informations chiffrées.

On pourrait tout rassembler dans le rapport développement durable, mais il serait beaucoup plus long.

Il y a beaucoup de mesures, elles sont un peu lourdes à lire parce qu'elles sont à la file, mais tout cela est réalisé. Ce qui est projeté est très anecdotique. Contrairement au rapport de 2021, que vous mentionniez, où nous étions dans le projet, puisque nous arrivions. Nous annonçons des actions démarrées ou des actions envisagées dans le prolongement d'actions déjà réalisées, mais en majorité démarrées.

Là, c'est l'inverse. Je vous invite à le relire, puisqu'il y a beaucoup d'informations sur des chiffres et des réalisations totalement faites.

Sur le système de management de l'énergie et le décret tertiaire, nous avons un programme de réalisations tout à fait respecté aujourd'hui. Il n'est pas déroulé dans le document, mais si vous prenez tous les rapports de ces dernières années, vous verrez que les bâtiments sont listés quant à leur rénovation et leur mise aux normes.

Il est intéressant de savoir que nous sommes dans le respect de nos obligations. Le Premier ministre, au Congrès des maires, a décidé de décaler de trois ans l'obligation pour les communes de remplir les obligations du décret tertiaire, parce que personne n'y arrive. Nous, oui.

Merci de nous donner l'occasion de vous le préciser. Nous avons démarré assez tôt sur cette question du décret tertiaire.

Sur les pistes cyclables, je laisserai M. MOULY répondre.

La question des indicateurs, je l'ai indiquée.

L'empreinte carbone, cela pourrait être une évolution mais c'est décrié, cela coûte cher à faire réaliser. En fait, la pertinence réelle de cet outil, hormis justement d'être un outil de communication, que vous nous reprochez assez souvent de faire, n'est pas vraiment démontrée. En tant que praticienne de la transition écologique et du développement durable à titre professionnel, ce n'est pas un outil dans lequel je crois, c'est pour cela peut-être que nous ne l'avons pas mis en œuvre. On peut réétudier la question.

M. le Maire.- M. TIMOTEO a une vision technocratique du développement durable. Il voudrait des indicateurs, des chiffres. Nous, nous le faisons. Les Montrougiens le constatent tous les jours, les pistes cyclables, on les voit, on les emprunte à vélo. Le plan de circulation existe, il fonctionne très bien. On voit aussi les jardins, ils s'aménagent un peu partout dans la ville.

S'agissant des rues végétalisées, nous avons planté environ 800 arbres au cours du mandat.

L'éclairage qui est rénové fonctionne de mieux en mieux. Nous déployons tout un plan.

Quant aux économies d'énergie, non seulement elles sont réalisées, mais on les constate dans nos comptes. On voit bien que nos dépenses de fluides diminuent.

Sur le développement durable, les Montrougiennes et les Montrougiens constatent tout ce que nous faisons et cela a un impact évident.

Sur le logement social, le taux de LSS a dépassé les 23 %. Nous avons signé un contrat de mixité sociale avec l'État. C'est un grand pas. Vous le savez, dans chaque opération, il y a 30 % de logements sociaux.

Nous avançons. Tout le monde le constate, les gens nous le disent quotidiennement. Ce rapport en est la traduction limpide.

M. MOULY.- Je voulais rappeler au conseiller départemental que les 30 kilomètres de voirie mentionnés dans le magazine de novembre et décembre 2015 prennent 19 kilomètres de la ville, 5,8 kilomètres qui appartiennent à VSGP, 6 kilomètres qui sont des voiries départementales. Tout cela, c'est de l'open data. Je n'ai rien inventé. Il suffit d'aller chercher et pas simplement de se référer au magazine *Montrouge Mag* de 2015. Les voies privées font 1,45 kilomètre.

Je voulais également ajouter qu'il me semble qu'en début de mandat, nous partagions tous les mêmes constats, à savoir que l'on arrivait à faire des contresens cyclables et des zones à 30 km/h.

À partir du moment où on fait à peu près la moitié de la surface de la ville, actuellement, en contresens cyclables ou en pistes sécurisées, je pense que l'on a fait un énorme pas en avant.

Comme d'habitude, vous préférez voir le verre à moitié vide et moi à moitié plein.

Mme RABIER.- Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une nouvelle obligation pour les collectivités de produire l'annexe environnementale. L'intérêt de celle-ci est qu'elle examine ligne par ligne tous les investissements réalisés par la collectivité à l'aune de leur impact sur le changement climatique, la biodiversité, etc.

Non seulement on a une liste des actions qui ont été réalisées, mais vous pouvez en plus comparer avec l'utilisation du budget de l'investissement, l'adéquation entre les objectifs que l'on s'est fixé en matière de transition écologique et la réalité des dépenses de la Ville.

Je vous invite à le regarder, car il est difficile de faire plus transparent et plus clair.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

Arrivée de M. VETILLARD qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

COMMANDE PUBLIQUE

8 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2024

Rapporteur : M. CARRE

M. CARRÉ.- Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est de 2,62 M€, en constante progression, on le voit depuis 2022, depuis 2023, mais également depuis 2020, avec l'achat des 60 commerces de Montrouge Habitat. Nous prévoyons de passer en 2025 à un chiffre de 1,2 M€, avec un résultat de 508 000 €, ce qui fait passer nos capitaux propres à 3 739 786 €.

M. LE GALL.- Effectivement, on pourrait déjà sur la forme mettre que c'est le rapport d'activité de la SEMARMONT, puisque je pense que l'objet social a beaucoup changé. Si initialement, c'était l'hôtel d'entreprises, il a ensuite acquis ou construit un certain nombre de commerces dans le centre-ville, et comme le rappelait M. CARRÉ, a récemment acquis une cinquantaine de coques commerciales de Montrouge Habitat.

Trois questions techniques et une question sur le fond.

On voit que les créances douteuses sont assez importantes, 240 000 €. On voit que vous avez déprécié 135 000 € de créances. Cela fera le lien avec ma question de fond ensuite.

Troisième remarque de forme, il est dommage que la Ville ait appelé à un loyer de 164 000 € TTC au lieu du hors taxes, puisque ce n'est pas en sa faveur dans ce sens. Vous avez fait amende honorable, ce n'est déjà pas mal.

Le résultat de la SEMARMONT est de 508 000 €, pour un chiffre d'affaires de 2,1 M€, 25 % de résultats. C'est assez colossal pour une structure parapublique. Vous savez que je travaille dans une structure parapublique, je voudrais bien présenter 25 % de résultats à mes actionnaires.

Par rapport à cela, il y a deux possibilités quand on fait des résultats aussi importants dans une entreprise : soit on les redistribue à son actionnaire, en l'occurrence la Ville de Montrouge, pour qu'elle puisse déployer un certain nombre d'autres politiques publiques, puisque vous avez l'air de dire que parfois on manque un peu d'argent sur la ville. Ou alors, elle réinvestit dans l'objet social pour lequel elle est mandatée, et pour le coup, elle facilite la dynamique commerciale dans la ville. On voit qu'avec les deux premières remarques des créances douteuses et des dépréciations, il semblerait que les commerçants soient pour la plupart d'entre eux dans une difficulté importante. Est-ce parce que les loyers sont trop importants ? Est-ce parce que l'offre ne répond pas exactement à la demande ? Est-ce parce que d'autres commerces commencent à fermer sur nos Champs Elysées ? Je ne sais pas.

Avec ce montant, on pourrait imaginer un certain nombre de déploiements de politiques publiques.

M. CARRÉ.- Concernant les créances douteuses, on a eu des commerçants en difficulté, mais c'est le bien-fondé de la SEMARMONT d'accompagner ces commerçants. Il est vrai que nous avons 500 000 € de résultats, ce qui est assez intéressant. Il est clair que nous n'allons pas en rester là. Nous allons avoir des travaux à faire dans différents commerces. Nous allons pouvoir y parer.

Par ailleurs, la politique de la SEMARMONT – c'est pour cela qu'elle a été créée au départ – est de dynamiser le commerce sur la ville, et pourquoi pas, de racheter d'autres murs pour diversifier notre commerce. Comme vous le dites, il est vrai, quand on voit nos commerces de la SEMARMONT avenue de la République, et d'autres commerces, qu'on voit ceux qui fonctionnent bien et ceux pour lesquels il y a des problèmes. Avec la SEMARMONT, nous n'avons pas de souci avec nos commerces historiques, créés en rachetant les bas d'immeubles. Nous avons négocié les prix avec les promoteurs à l'époque, mais c'est une belle réalisation. D'autres commerces sont fermés, nous

avons le détail parce que nous sommes en contact avec tous les propriétaires bailleurs. Souvent, les loyers sont trop élevés. La différence avec la SEMARMONT est que nous, nous accompagnons, et on a des bailleurs qui regardent plutôt le côté financier. Malheureusement, quand on les appelle, ils nous disent que cela ne nous regarde pas.

C'est un problème sur Montrouge. On l'a vu dernièrement, c'est sorti dans le Parisien, sur l'avenue Aristide Briand, avenue du Général Leclerc, 29 commerces sont fermés à cause des loyers trop chers.

M. le Maire.- Sur le titre du rapport, effectivement, le titre présenté est celui de l'objet de la DSP, la gestion de la pépinière. La SEMARMONT a étendu son activité à la gestion des commerces notamment et c'est très bien.

Il faut se féliciter de la bonne santé de la SEMARMONT. Nous avons la chance d'avoir un outil qui fonctionne très bien, géré en bon père de famille par son président et son équipe. Cela nous permet de voir l'avenir positivement.

Le commerce à Montrouge se porte plutôt bien dans un contexte difficile, on le sait. Le pouvoir d'achat des Montrougiennes et des Montrougiens est en ce moment interrogé, comme celui des Français. En tout cas, tout le monde connaît ces difficultés, cela se ressent chez les commerçants. Il faut les soutenir, c'est ce que nous faisons. La SEMARMONT le fait et le fait bien, elle continuera.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

9 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106, avenue Aristide Briand pour l'année 2024

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Comme chaque année, nous présentons le rapport d'activité de la crèche de 60 places, située avenue Aristide Briand, pour l'année 2024. Dans le cadre de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit produire chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations et autres.

Vous avez reçu la synthèse jointe à cette délibération. Il y a eu quelques faits marquants pour 2024. Au niveau de l'équipe, la directrice a quitté son poste en avril 2024. La directrice adjointe l'a remplacée.

Ensuite, une directrice volante a pris ses fonctions du mois de juin 2024 à la fin d'octobre 2024. La directrice en CDI est arrivée le 4 novembre. Il y a eu une rencontre avec la collectivité, deux visites sur site en mai et en octobre. En parallèle, des bilans sont réalisés avec la responsable de secteur et la directrice de la petite enfance de la Ville. Il y a eu aussi des points Teams tous les lundis. Il y a eu aussi des rencontres avec les tutelles, notamment une visite de la PMI le 27 mai 2024.

Une gestion de crise a été faite en fin d'année, qui a permis de redresser les problématiques de maltraitance au sein de la structure. Le personnel qui était concerné dans cette maltraitance a été mis à pied et déplacé. Un plan d'action a permis de redresser l'ensemble des projets pédagogiques avec le transfert de certains enfants de deux à trois ans vers nos jardins d'enfants.

Je reste à votre disposition.

Mme HUET.- Vous imaginez bien à quel point ce rapport était attendu. Étant donné les révélations du début d'année sur les violences qui ont eu lieu au sein de la crèche, pendant l'année 2024, et le fait que vous ayez malgré tout renouvelé le contrat au même délégataire pour le même nombre de

berceaux, j'attendais avec impatience un rapport fin, consciencieux, plein de détails intéressants, et surtout rassurant. Je dois dire que le bilan est un peu mitigé.

Déjà, en page 7, on a ce fameux graphique que la Maison bleue nous met tous les ans et qui affirme que 29 % des parents sont des agriculteurs exploitants. Je ne me lasse pas de ce tableau.

Les pages 15 et 16 sont les plus intéressantes du rapport, qui parlent notamment de la période de crise, comme ils l'appellent. On notera, dans la période qui précède les révélations sur les violences, quatre départs pendant la période estivale. Pourquoi ? Ce n'est pas dit. Puis le départ de la cuisinière après l'été, une directrice qui s'en va en avril et est remplacée par une directrice volante de juin à octobre. Si le compte est bon, il y a eu trois directrices dans l'année, en sachant que dans les rapports annuels précédents, on pouvait déjà observer une tendance à des changements de directrice tous les six mois à un an. Il y avait déjà là plein d'éléments d'alerte sur la gestion de la crèche. Et des alertes assez sérieuses, quand même.

La page 16 revient sur l'épisode de crise. On y apprend qu'il y a eu une visite inopinée de la PMI dans la crèche le 4 février 2025. Pourquoi n'apprenons-nous l'existence de cette visite que maintenant ? Pourquoi ne nous l'aviez-vous pas dit dans un précédent Conseil municipal ? Qu'a donné cette visite ? Est-ce qu'on pourrait avoir accès au rapport de visite de la PMI ?

Par ailleurs, il est indiqué que le premier rendez-vous de la crèche avec le service petite enfance de la Ville a eu lieu le 10 janvier. Or vous avez indiqué les avoir rencontrés dès décembre 2024, avant les révélations faites dans la presse. Qui dit vrai ?

Le rapport est de meilleure facture que celui de l'année dernière, qui n'était qu'un copier/coller d'un rapport national avec deux ou trois chiffres concernant Montrouge. La barre était assez basse. Cette année, les données sont plus adaptées à la ville, mais comme elles étaient attendues, c'est la moindre des choses.

Mais il y a un « mais » et un gros « mais » : le registre des incidents a disparu.

C'est dommage, parce que celui de 2023 était très instructif et avait permis de mettre le doigt sur des dysfonctionnements. Là, il n'y a plus rien.

Sûrement, vu l'ampleur des révélations, le délégataire n'a pas voulu en remettre une couche. Je ne comprends pas pourquoi vous avez accepté qu'il y ait une telle différence entre les deux rapports annuels et que ce registre des incidents n'apparaisse plus.

Par ailleurs, le rapport ne publie pas les résultats de l'enquête de satisfaction de 2024. Il dit simplement qu'elle a été reportée de décembre 2024 à mars 2025, ce qui n'est pas étonnant, quand on cherche à avoir un bon taux de satisfaction, et que les résultats pourront être fournis sur demande. J'en fais officiellement la demande, et si ce n'est pas auprès de vous qu'il faut la formuler, vous me direz et je ferai le nécessaire.

Ce rapport est meilleur, mais largement insuffisant quand même. Une seule page revient sur les faits de violence dévoilés en début d'année et qui se sont déroulés en 2024. Il n'y a pas d'excuses envers les parents, aucune explication concrète sur pourquoi ils ont autant de problèmes RH, comment ils comptent faire dans les années qui viennent pour pallier ces problèmes, aucune présentation des conséquences de cette crise non plus. Par exemple, combien de parents ont refusé l'offre qui leur a été faite de mettre leurs enfants dans cette crèche ? Cette information, je vous avoue, m'intéresse beaucoup.

Ce rapport n'est pas à la hauteur de la gravité des faits qui ont eu lieu dans cette crèche en 2024.

J'ai donc deux questions précises : comment peut-on avoir accès à l'enquête de satisfaction et combien de parents ont refusé l'attribution d'une place dans cette crèche avant l'été ?

Mme FAVRA.- Madame HUET, ce rapport rappelle les événements 2024, dont nous avons débattu ici. Lorsque nous avons renouvelé cette délégation, nous avons eu, et nous en avons déjà débattu au sein de cette instance, des assurances que les choses allaient changer et elles ont changé.

Vous parlez d'une visite de la PMI. Ce n'est pas une visite inopinée. Dans toutes les structures d'accueil du jeune enfant, tous les deux ans, la PMI fait des contrôles – d'ailleurs, nous-mêmes, nous en avons eu cette année –, et ce ne sont pas pour autant des contrôles liés aux problématiques que les structures peuvent rencontrer. Ce sont des contrôles sur l'agrément, et donc, cette visite n'était pas liée aux problématiques qui étaient connues dans cette instance, mais était un contrôle normal pour tous les établissements d'accueil du jeune enfant.

Effectivement, il y a eu quatre départs, mais lorsque le délégataire a connu toutes les problématiques humaines, parce que ce qu'il s'est passé dans cette structure, ce sont des problèmes humains d'équipe. Cette équipe a été très perturbée. Il y avait une meneuse ainsi qu'une personne qui était très violente.

Cela peut arriver, malheureusement. J'écoutais il y a deux jours ce qui s'est passé dans un établissement de l'ASE. Je me dis que finalement, personne n'est épargné. Ce n'est pas pour autant que je pense que c'est normal, mais on est dans l'humain, et même l'ASE maltraite des enfants de huit ans en leur rasant la tête, et d'autres choses aussi.

Nous avons pris en 2024 les dispositions qui s'imposaient à ce moment-là. En 2025, nous avons eu l'assurance d'un renouvellement d'équipe avec un accompagnement d'équipe et une directrice qui a été pérennisée.

Le mal-être au travail dans cette structure semble s'être un peu canalisé, mais dans le monde du travail, le mal-être est un peu partout.

Vous parlez aussi du registre des incidents. J'avoue que je n'ai pas demandé le registre des incidents, je ne sais pas comment vous savez que ce registre a disparu. Vous avez sûrement demandé la production au délégataire. Il me semble tout de même que ce registre des incidents ne relève pas de toutes les personnes qui le demandent, mais peut-être des autorités de tutelle comme la PMI ou la CAF. Je ne sais pas.

Mme HUET.- En réponse, je parle de visite « inopinée », parce que c'est le mot employé dans le rapport, en page 16, par rapport à la crise pour parler de la visite. Cela ne vient pas de moi. Inopiné, ce n'est pas tellement un mot que j'utilise...

Par ailleurs, je sais que le registre des incidents n'est pas dedans parce qu'il y était l'année dernière. J'ai juste regardé, j'ai comparé, je ne l'ai pas trouvé.

Mme MEADEL.- Une question et une remarque sur ces sujets de crèche. Je vois qu'ensuite, il est prévu de créer une autre micro-crèche, par la société Galipette et Ribambelle, et à nouveau une autre crèche de 20 berceaux par l'association le Chemin des enfants. Ce ne sont pas des crèches municipales.

Quelle est votre doctrine sur le contrôle par la mairie, et éventuellement par l'État que vous pourriez aussi solliciter, de ce qu'il se passe dans les crèches ?

Comment procédez-vous et quelle est votre politique de pilotage et de contrôle notamment après ces incidents dont nous venons de parler ?

M. le Maire.- Je complète ce qu'a dit Mme FAVRA à Mme HUET. On sait que vous souhaiteriez que les crèches privées aillent moins bien, puisque vous êtes fondamentalement, et vous l'avez dit à plusieurs reprises, contre la gestion privée. Désolé de vous déplaire, mais la Maison bleue va mieux, et donc, nous en sommes très contents. Mme FAVRA l'a dit. La Ville joue pleinement son rôle de contrôle de ce délégataire et il faut s'en féliciter.

Madame MEADEL, notre rôle est de contrôler notre délégataire pour les crèches qui sont les nôtres, c'est notre vocation. Les crèches privées sont autonomes, nous ne les contrôlons pas. C'est à la PMI de le faire. Notre doctrine est de développer nos crèches, soit en gestion directe, soit en gestion privée avec ces délégations, notamment celle-ci.

Mme FAVRA. - J'ajouterai à l'attention de Mme MEADEL qu'aujourd'hui, dans le cas du service public de la petite enfance, la commune doit prendre position et rendre un avis favorable ou défavorable. En ce qui concerne les micro-crèches, certaines étaient installées, d'autres sont parties. Par exemple, pour les deux rapports que je vais évoquer, il y en a une qui remplace une autre micro-crèche. Notre objectif est que tous les quartiers soient pourvus d'un accueil du jeune enfant. Il y a des quartiers complètement dépourvus. L'autorité de la commune décide ou pas si une crèche peut s'implanter, mais il est clair que nous avons encore besoin d'un accueil du jeune enfant, et que dans le cadre du recrutement de notre personnel, nous sommes bien contents de trouver des micro-crèches qui peuvent assurer l'accueil du jeune enfant en recrutant avec un statut particulier, puisque ce n'est pas le statut de la fonction publique territoriale, mais un statut privé, du personnel, qu'elles peuvent mieux payer, peut-être, et qui peut assurer un accueil tout à fait parfait.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

10 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi pour l'année 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire. - La SOGEB poursuit son redressement. Le rapport dit que l'exercice sera maintenant établi sur 18 mois. Nous l'avons voté ensemble. Nous avons aussi décidé ensemble il y a quelques mois de recapitaliser la SOGEB pour qu'elle termine cet exercice de 18 mois dans le « vert », ce qui devrait être le cas.

Vous le savez, la SOGEB a beaucoup subi l'impact de la Covid et la Ville avait transféré de nouvelles missions, notamment la billetterie. Les activités reprennent, le carnet de commandes est plein et la SOGEB devrait retrouver du bénéfice et l'équilibre à la fin de cet exercice de 18 mois.

Mme HUET. - J'ai demandé en AP3C si vous aviez de bonnes relations avec tous vos délégataires et si vous aviez des difficultés à obtenir d'eux des rapports de bonne qualité. Je pensais à ce moment-là au rapport de la Maison bleue et j'avais oublié celui du Beffroi.

L'année dernière, nous avons eu droit à un rapport de 11 pages. Cette année, c'est encore moins, 7 pages. En plus, nous avons le droit à une synthèse de 6 pages. C'est vraiment fort.

Sept pages dans lesquelles sans surprise, on ne trouve toujours pas de présentation détaillée du type de spectacles achetés, leur coût moyen, par exemple, rien sur l'identité des clients réguliers de la SOGEB par secteur d'activité, par exemple, quasiment rien sur le *rooftop*, à part un satisfecit contredit après par une phrase qui dit qu'à cause de l'effet de la météo sur celui-ci, le chiffre d'affaires est moins bon que ce qu'on pensait.

Je le redis, je l'ai déjà dit l'année dernière, le rapport de l'espace Colucci a une section bien faite sur les missions contractuelles qui lui sont confiées. Avec le Beffroi, il faut les deviner.

Le rapport sur Colucci inclut aussi une partie sur la politique tarifaire. Il n'y a absolument rien dans celui sur le Beffroi.

Je redis que le taux d'occupation des lieux est inquiétant. Il stagne à 48 %, comme en 2023. Cela veut dire que les salles ne sont pas exploitées un peu plus de la moitié de l'année.

Avec un titre mensonger qui est un copier/coller de celui de 2023, qui indique une exploitation du bâtiment en hausse, alors qu'elle est strictement identique d'une année sur l'autre.

La phrase sous ce titre est aussi lapidaire que fautive, ou incompréhensible : « *Les espaces ont été utilisés en 2024 tant par la SOGEB que par la Ville* ». C'est faux, parce que la SOGEB a beaucoup

plus utilisé le Beffroi que la Ville en 2024. Le taux d'occupation par la Ville et les associations est passé de 46 % en 2023 à 39 % en 2024. Ce n'est clairement pas une trajectoire souhaitable, mais on ne sait toujours pas si un meilleur taux d'occupation est un objectif fixé par la Ville. On ne le sait pas.

Les perspectives pour les prochaines années sont vagues. Il est noté que vous pensez à ouvrir ces salles pour des événements privés. Il me semble que vous passez à côté du vrai objectif, qui serait de faire du Beffroi une salle des fêtes communale. Je dois dire que de tous les rapports, c'est celui qui m'a donné le plus le cafard, parce qu'on a un très beau patrimoine et on ne saura rien de plus que ce que ces sept pages veulent bien nous en dire, c'est-à-dire rien. C'est un patrimoine dont on ne fait visiblement pas grand-chose et dont on ne sait rien. C'est une vision un peu rabougrie des biens communs.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Deux questions sur ces rapports.

Premièrement, page 5, point 4 sur le fonctionnement, on est informé qu'il y a sur place une équipe salariale de cinq personnes dont quatre emplois cadres. Quelle est la fonction salariale manquante dans cette équipe de cinq salariés ?

Plus globalement, compte tenu de la fragilité financière structurelle, chronique, de la SOGEB, quelle est la projection financière, commerciale, sociale pour combler l'écart entre produits et charges de la SOGEB ?

M. LE GALL.- On ne peut pas partager votre lecture optimiste, puisque vous nous présentez l'historique. Il eut été intéressant dans ces cas de nous présenter les premières projections, puisqu'on s'arrête en septembre.

On voit une perte de nouveau de 162 000 €. Les deux actionnaires ont été obligés de recapitaliser de manière importante cet outil. On espère que la trajectoire sera suffisamment robuste pour éviter que les nouveaux élus, quels qu'ils soient, soient de nouveau obligés de remettre au pot. Dans des structures comme celles-ci, assez vite, on est mis sous réseau d'alerte par son commissaire aux comptes, ce que personne ne souhaite collectivement ici.

M. le Maire.- Je rappelle que la SOGEB est une structure que nous avons créée pour gérer le Beffroi et faire en sorte que les finances de la Ville n'y contribuent pas, ce qui est un modèle du genre. Il n'y a pas beaucoup de communes en France, et ici dans les Hauts-de-Seine, où les théâtres et les centres de congrès ne sont pas subventionnés. Chez nous, il n'est pas subventionné, grâce à ce modèle de la SOGEB que nous avons mis en place. Le modèle est que des entreprises privées louent la SOGEB et le fruit de ces locations nous permet de ne pas déboursier d'argent public, et donc, d'équilibrer les choses.

Ce modèle a bien fonctionné, jusqu'à la covid-19. Lors de la covid-19, comme il n'y avait pas de location, nous avons dû consommer la trésorerie. Nous sommes en train de remonter la pente, cela n'est pas facile, mais on vous dit que les efforts sont faits. La trajectoire est bonne et nous devrions normalement cette année être dans le vert grâce à la recapitalisation, et l'année prochaine, les perspectives sont bonnes.

Il faut nous faire un peu confiance là-dessus.

Sur le taux d'occupation, il est important de savoir qu'en 2024, il n'y a pas eu le salon. C'est ce qui explique que la part des jours occupés par la Ville était moindre. Le salon, c'est 42 jours, montage et démontage compris. C'est donc important.

Il faut savoir que sur le taux d'occupation, les 48 %, ce sont les jours effectifs, mais il y a aussi, chaque fois qu'il y a un congrès ou un spectacle, des jours de montage et de démontage importants. Évidemment, cela n'est pas compté dans l'occupation.

Vous dites que c'est un patrimoine où il ne se passe rien. Il faut être un peu sérieux, Madame HUET, et ouvrir les yeux. Le Beffroi est ouvert matin, midi et soir, c'est une véritable ruche. Il s'y passe tout

de nombreux spectacles de toute nature, vous le savez très bien. Le dénigrer n'est pas positif et est totalement erroné.

Le rapport est court. C'est une synthèse claire. Quand c'est trop long, vous nous critiquez, quand c'est trop court, vous nous critiquez aussi.

Le *rooftop* a bien fonctionné au début. C'est un *rooftop*, il est quand même très contraint par la météo, mais nous allons évidemment continuer. Je pense qu'il permettra de participer à l'équilibre.

Je pense que comme sur les autres sujets, d'ailleurs, il faut se féliciter de ces bons résultats. On a la chance d'avoir un outil exceptionnel qui sert à tous les Montrougiens et qui permet, à travers les salons et les congrès, de contribuer à l'attractivité de la ville. Le tourisme d'affaires, qui se développe chez nous, est un vrai axe d'avenir, et la SOGEB en est l'un des instruments importants.

Nous allons évidemment travailler dans ce sens positivement.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

11 –Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour l'année 2024

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- La DSP voirie a été confiée à Indigo Infra. Pour rappel, ce sont 2 839 places et 208 horodateurs. Quelques données clés en 2024 : on a plus 20 % de droits délivrés, des recettes de 4,70 %, des recettes horaires de 5,12 %, des recettes d'abonnement de plus 3,22. Il est à noter que 57 % des paiements sont faits via les applications mobiles.

Ensuite, vous avez pu constater que l'on a des FPS en baisse de 17 %. Chose importante, pages 60, 61 et 62 du rapport, il va falloir que nous ayons une réflexion sur les fausses cartes ou le taux d'exemption des cartes pour les personnes à mobilité réduite, car en zone rouge, on avait 42 %, alors qu'en zone verte, on a 10 %.

En redevance fixe, nous sommes à 1,2 million. Nous avons des FPS pour 1,4 million.

M. LE GALL.- Quel est réellement le nombre de places PMR dans la ville ? Sur le rapport sur l'accessibilité, vous notez 124 places, et Indigo en compte 36. S'il n'y avait pas eu un tel écart, on ne l'aurait pas vu, mais là, il va falloir accorder les violons. On ne compte peut-être pas les mêmes choses, mais cela m'aurait intéressé.

Sur la forme, ici, on peut féliciter Paul-André MOULY d'avoir renégocié cette concession. Pour autant, c'est malheureux, cette année, ce n'est que l'entreprise privée qui retire les fruits, et très largement, de l'utilisation de ce service public que vous lui avez délégué, quand bien même c'est la première année pour laquelle, notamment sur le stationnement souterrain, la Ville perçoit 125 000 €. Malheureusement, elle est obligée de verser au concessionnaire une subvention d'exploitation de 176 000. Malheureusement, le bilan est négatif de 500 00 €, quand bien même c'est pour des travaux, puisque nous avons eu le plaisir d'échanger avec M. MOULY avant cette instance.

Le seul qui retire les fruits de la politique de stationnement dans la ville, ce ne sont pas les habitants mais l'entreprise privée.

Mme HUET.- J'espère que vous avez remarqué, et que vous ne vous êtes pas laissé avoir, qu'Indigo met de façon aléatoire les évolutions en pourcentages, qu'elles soient positives ou négatives, en vert ou en rouge, mais le plus souvent en vert, sur les forfaits post-stationnement, les deux premiers indicateurs sont en baisse, mais il faut se concentrer pour le voir, car tout est en vert.

J'espère que vous ne vous êtes pas laissé avoir par ce maquillage des comptes.

Je vois que vous leur avez demandé comment il se faisait qu'il y a eu une baisse de 47 % des contrôles des forfaits post-stationnement depuis 2021, la raison qu'il évoque est de très mauvaise foi. J'imagine que vous leur avez fait savoir que vous n'étiez pas contents. J'aimerais savoir ce qu'ils vous ont répondu. D'autant plus que les recettes perçues par la Ville ont diminué de 3 %, suite à la baisse des forfaits.

Comme l'a dit M. LE GALL, Indigo dégage pourtant un résultat net. Tout cela me conforte dans l'idée que la DSP ne peut être reconduite et qu'il est urgent de penser la politique de stationnement avec la politique de parking souterrain pour qu'elle soit cohérente. Je ne comprends pas pourquoi la Ville se priverait de ces recettes et les laisserait au privé.

M. MOULY.- Je pense que l'on partage le même point de vue : il faut une politique cohérente et globale du stationnement souterrain et aérien.

Pourquoi y a-t-il une baisse ? Pour arriver à redynamiser l'espace public, mettre des pistes cyclables chères à M TIMOTEO, des espaces verts chers à M. PASTEAU, on supprime des places de stationnement. À partir du moment où on supprime des places de stationnement, il faut dire que le maire a souhaité qu'on les supprime en zone rouge. C'est là où les Montrougiens n'avaient pas forcément des abonnements, et c'est là que l'on tirait le plus de recettes. À partir du moment où on fait des travaux en zone rouge, les gens ne vont pas se déplacer pour aller verbaliser là où il n'y a pas de stationnement. C'est un peu ce sur quoi nous avons échangé avec Indigo pour comprendre comment leur taux de contrôle était en baisse. Ils nous ont expliqué, et c'est logique, que sur les zones vertes, on a des abonnements. Quand ils se sont baladés trois fois dans le quartier, qu'ils ont remarqué que le taux de paiement est de 80 % et que ce sont des abonnements soit hebdomadaires soit mensuels, n'importe qui peut comprendre que cela ne sert à rien qu'ils repassent le lendemain, étant donné que toute la rotation de notre politique de stationnement est soi-disant en zone rouge.

Ensuite, quant à M. LE GALL, effectivement, vous avez raison, Indigo gagne de l'argent. Mais pourquoi ? Parce qu'ils ont investi depuis des années. Pour le coup, vous me décevez. Vous êtes un des mieux placés pour savoir que la gestion ne se voit pas à un instant « t ». Un bilan, un compte de résultat, c'est une photo sur une entreprise. Généralement, c'est pour cela que l'on essaie de mettre de l'évolution, et quand on regarde l'évolution, sur la DSP, il est intéressant de faire le calcul en début et en fin de DSP. Une entreprise a en effet des soubresauts. Vous connaissez mieux que moi les cycles.

M. le Maire.- Excellentes réponses. J'ajouterai que notre politique de stationnement est très cohérente et porte ses fruits. Comme l'a dit M. MOULY, au début, les gens ne savaient pas qu'il fallait s'abonner et il y avait beaucoup de FPS, donc de procès-verbaux. Vous nous critiquiez là-dessus. Au fil des années, les gens se sont abonnés. Comme ils s'abonnent, il n'y a plus de procès-verbaux, ils diminuent en zone verte. En zone rouge, on a réduit, incitant les gens à aller dans les parkings souterrains, ce qu'ils font. Là aussi, il y a moins de FPS, mais c'est plutôt positif qu'il y ait moins de PV sur la ville. Les Montrougiens sont abonnés. Les visiteurs vont dans les parkings souterrains. C'est une excellente politique.

C'est dommage que vous ne l'ayez pas dit, nous vous l'expliquons.

L'avenir, Madame HUET, est qu'en 2027, nous fusionnerons les deux DSP pour n'en avoir qu'une seule qui gèrera la voirie et les ouvrages. On aura une politique plus optimale, qui correspond à ce que nous faisons depuis une dizaine d'années.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

12 –Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour l'année 2024

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Avez-vous des questions sur le souterrain ?

Mme HUET.- Les chiffres de fréquentation pour les parkings de la ville sont plutôt mauvais, l'évolution générale depuis 2019 est à la baisse dans tous les parkings de la ville sauf celui de la place Émile Cresp, mais qui a vu le nombre d'abonnements baisser. On est quand même sur des baisses de fréquentation pour beaucoup des parkings de la ville. Au niveau des objectifs que sont l'adaptation et l'atténuation du dérèglement climatique, une rue avec des voitures garées en surface voit la température augmenter de plus 3 à plus 5, en fonction. Il y a un objectif climatique clair à enterrer les voitures, objectif qui me semble raté, à en croire les chiffres fournis par Indigo, vu que la fréquentation du stationnement en surface a augmenté, et pas celle des parkings, alors que cela devrait être l'inverse.

M. le Maire.- Nous prenons acte de ce deuxième rapport ?

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

13 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés forains de la ville pour l'année 2024

Rapporteur : M. CARRE

M. CARRÉ.- Nos marchés se portent bien, mais il y a quand même des renseignements à donner. En page 2 du tableau, le nombre de commerçants qui a baissé entre 2023 et 2024, cela mérite quelques explications.

En 2024, nous avons eu 47 commerçants au lieu de 52 en 2023. Parmi ces cinq commerçants, il y a un confiseur, un chocolatier. J'étais un peu dubitatif, pas très chaud pour remettre un chocolatier, étant donné que nous en avons cinq dans la ville. Il n'a pas tenu.

Il y avait aussi un traiteur oriental et deux fruits et légumes.

Sur Victor Hugo, nous avons allongé les étals, nous avons augmenté le linéaire à la demande de certains commerçants pour avoir des étals plus grands, plus qualitatifs.

À Jules Ferry, cela se maintient à 11. Nous avons perdu un traiteur libanais. Il m'avait déjà demandé depuis plusieurs années de participer à un marché, mais c'était difficile pour lui. Et un marchand de fruits secs. Au début de la mandature, nous étions à quatre. On maintient à 11 et c'est un marché très apprécié des Montrougiens, qui se maintient.

Le marché de la Marne, c'est pareil. Historiquement, il n'y a toujours eu que trois commerçants à tenir. Les autres n'étaient pas adhérents, ne payaient pas de mètres linéaires, nous les prenions à l'essai, mais ils restaient à trois. C'est un marché qui a du mal à se développer. Il se développera quand il y aura le projet de rénovation du secteur. Et là, on pourra voir avec EGS ou le délégataire de l'époque pour augmenter considérablement le nombre de commerçants présents.

La redevance est en légère augmentation à 112 466 € pour 2024.

Une augmentation sensible par rapport à 2022 et 2023, avec aussi la clause d'intéressement, qui est de 50 % de la différence entre le chiffre d'affaires et l'année précédente, de 719 €.

En discutant avec l'EGS, ils nous disent que nous avons de la chance à Montrouge, nous avons des marchés qui tiennent vraiment bien, notamment Victor Hugo, par rapport à pas mal de villes environnantes.

M. PASTEAU.- Il faut demander au délégataire qu'il communique les données financières dans un format plus lisible. Il a son fichier Excel, il lance une impression, puis il prend l'impression et la met dans un scanner, puis en fait un PDF. C'est peu lisible.

Vous l'avez expliqué, Monsieur CARRÉ, le nombre de commerçants baisse un peu, mais certains étendent leurs étals. Les marchés semblent ne pas périlcliter, c'est très bien pour la ville.

C'est un succès économique et la commune devrait aller à la prochaine étape, travailler la diversité des commerces, y compris avec une offre inclusive. Elle devrait travailler la réduction de l'impact environnemental.

Le contexte est celui d'une génération qui vieillit en devant mettre à jour son logiciel alimentaire, une génération qui grandit avec les tentations inconnues auparavant de l'e-commerce et de la livraison à domicile à tous crins, et d'une augmentation des inégalités et du nombre de gens qui doivent sauter un repas.

La DSP arrive à échéance en janvier 2027. Notre assemblée et la future équipe municipale devraient y trouver l'occasion de favoriser une offre d'alimentation durable, locale, bio, végétarienne, mais aussi savoureuse et accessible à prix modique.

M. CARRÉ.- Monsieur PASTEAU, vous avez entièrement raison. D'ailleurs, on travaille sur ce domaine. Pour les personnes défavorisées, il y a plusieurs possibilités. Il y a une association qui récupère les invendus, qui s'appelle Sauveurs de saveurs. Nous avons essayé de travailler avec le Biocycle, nous avons fixé deux ou trois rendez-vous, ils ne sont jamais venus. Nous n'avons pas pu progresser de ce côté. On veille à ce que tous les Montrougiens puissent venir faire leurs courses.

En discutant avec le responsable des commerçants, surtout le dimanche d'ailleurs, en fin de marché, il redistribue pas mal de nourriture à des personnes qui ont l'habitude de venir et qui ont des soucis pour joindre les deux bouts. Je pense que c'est une bonne chose. Nous y veillons.

Comme vous l'avez dit, ce sont des marchés qui se portent bien, nous en sommes contents, mais c'est difficile par rapport aussi au commerce. Vous voulez diversifier le commerce, j'entends bien. Je suis à fond avec cela, que ce soit pour les marchés ou pour nos commerces sur les villes, mais actuellement, c'est difficile.

Dans les commerces, dans la ville, on a beaucoup de petites restaurations, de *fast-food*, mais on a largement assez, et pour diversifier, c'est difficile.

M. le Maire.- Il faut se féliciter que nos marchés aillent bien et ils vont bien. Il n'y a qu'à y aller le dimanche, je vais à Victor Hugo, mais aussi avoir en tête ce futur marché que nous aurons dans le projet très attendu et magnifique des halles de Montrouge. Avec un beau marché tout neuf.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

14 –Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé Espace Colucci pour l'année 2024

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- L'année 2024 était l'année de l'évolution du mode de gestion de l'espace Colucci, puisque nous avons décidé de le reprendre en régie. Nous avons mis fin à la DSP avec l'IFAC. Ce rapport est sur les six premiers mois de l'année 2024. Il nous dit que nous avons en 2024 renouvelé l'agrément avec la CAF, qui fait de Colucci un centre social pour les cinq prochaines années, de 2024 à 2028. Il nous dit que les chiffres de fréquentation sont excellents – ils ont augmenté ou sont stables par rapport à 2023 sur les inscriptions, avec 2 400 visiteurs par semaine –, que le ciné Montrouge, lui aussi, a des records de fréquentation avec 13 880 spectateurs au cours du premier semestre, et qu'il accueille un grand nombre de spectacles, de concerts, etc.

Vous y êtes souvent présents et les Montrougiens y viennent nombreux. C'est un vrai sujet que Colucci, qui est directement intégré aux services de la Ville afin de réaliser toutes les synergies que nous avons imaginées.

M. BOUCHEZ.- Je souris un peu quand vous dites que c'est un vrai succès. C'est bien, ce que fait Colucci, mais la participation, le nombre d'adhérents ne représentent que 2,64 % de la population. Je resterai modeste dans les appréciations.

Ceci étant, ce n'est pas le plus important.

Merci d'abord pour ce rapport, même si cela ne représente que six mois. Ce qui m'a frappé, ce sont les gros décalages d'un quartier à un autre. Si sur Plein Sud, il y a une très bonne fréquentation, vous avez un quartier qui est sous représenté, qui est en l'occurrence le quartier est, puisque moins de 1,5 % de la population participe à Colucci.

Est-ce qu'on pourrait essayer de réfléchir sur ce qu'on peut faire en matière sociale et culturelle pour qu'il y ait un meilleur équilibre et que notamment que pour les quartiers sous-représentés, en l'occurrence les Portes de Montrouge, quartier est, il y ait une animation complémentaire de ce qu'offre Colucci ?

M. le Maire.- Je crois que c'est un effet de la géographie. Pour aller du quartier est à Colucci, il y a plus de kilomètres à faire. Néanmoins, on constate que la plupart des habitants des quartiers... quand vous dites 2,4 %, vous êtes sévère : 13 000 entrées au Ciné Montrouge, cela ne fait pas 2,4 % de la population. Il y en a qui vont peut-être plusieurs fois au cinéma, mais il est fréquenté par plus de 2,4 % de la population. Il y a près de 47 000 habitants à Montrouge...

M. BOUCHEZ.- J'ai pris le nombre d'adhérents.

M. le Maire.- Qui y vont pour une raison ou pour une autre. On est plus près de 25 % que de 2. On peut débattre pendant longtemps et ergoter.

M. BOUCHEZ.- J'ai regardé le nombre d'adhérents, de 1 267, par rapport aux 48 000.

M. le Maire.- Beaucoup de Montrougiens vont à l'espace Colucci. 2 400 par semaine, cela varie, ce ne sont pas toujours les mêmes. Il y a beaucoup plus que 2 %, mais on pourra faire une analyse plus fine.

C'est 13 000 sur six mois. Sur un an, cela fait 26 000.

PREND ACTE à L'UNANIMITE

Départs de Mme MÉADEL et de M. LE GALL porteur du pouvoir de Mme CROCHAT

15 –Rapport du concessionnaire relatif à la fourniture, l'installation, la gestion et l'exploitation du mobilier urbain d'affichage de la ville de Montrouge pour l'année 2024

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- En 2024, 66 % du mobilier a été installé. Aujourd'hui, le résultat net est de 14 237 € et la redevance fixe pour la Ville est de 40 000 €.

Avant qu'on ne me pose la question, les sanitaires seront tous installés d'ici la fin de l'année, en état de fonctionnement.

Mme HUET.- Un grand merci, parce qu'il semblerait que même vous avez été choqué par le rapport de JCDecaux de l'année dernière. Pour rappel, vous nous aviez envoyé un rapport caviardé, dont la seule mention était : « Ce rapport est couvert par le secret des affaires », qui ne nous servait donc à rien. Là au moins, nous avons accès à de vraies informations. Néanmoins, il manque encore 11 abris voyageurs par rapport à ce qui était prévu dans le contrat, puisque le parc fin décembre comportait

33 abris voyageurs pour une promesse de 44. Cela a-t-il évolué en 2025 ? Est-ce qu'il y a des pénalités prévues par le contrat, ou est-ce échelonné exprès ?

Outre l'entretien hebdomadaire de son mobilier, JCDecaux se déplace en cas de graffitis, de tags, d'affichage sauvage. Combien d'interventions annuelles cela représente-t-il environ ?

Passons aux annonceurs et à leurs profils, données intéressantes : le rapport d'activité indique que la culture et les loisirs ne représentent que 11,8 % des annonces. Est-ce que vous avez fixé des objectifs plus ambitieux en la matière, ou sont-ils entièrement libres de ce qu'ils font ?

Enfin, comment se fait-il que les dépenses d'investissement prévues pour 2024 s'établissaient autour de 2,5 millions, à en croire la page sur le compte annuel de résultat de l'exploitation, et qu'en réel, cette dépense se soit établie à 1,4 million seulement ? Je me demande comment ils ont pu surévaluer cette dépense de la sorte ?

M. MOULY.- Pour les abris voyageurs, la majorité d'entre eux ont été installés, sauf ceux en cours de finalisation de travaux.

Celui qui est arrivé avenue Gabriel Péri n'avait pas été monté avant car nous étions en train de refaire l'avenue Gabriel Péri. Il y en a un en train à Barbara et celui de la place du 8 mai. Il peut en effet y avoir des décalages en fonction des travaux.

(Départ de M. LE GALL et Mme MEADEL à 20 h 31.)

Ensuite, concernant la typologie des campagnes d'affichage, nous n'avons pas de regard sur leur campagne nationale. Maintenant, effectivement, il ne peut pas y avoir de campagne dite « choquante ». On ne peut pas bloquer, on a un droit de regard. Je ne sais pas si la différence est claire ?

Concernant maintenant la question sur la finance, je cherche où vous avez vu les 2,5 millions.

Mme HUET.- Sur la page sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

M. MOULY.- Dans les investissements, ce qui coûte cher, ce sont les sanisettes. Sur les 2,5 millions, ce sont les cinq ou six sanisettes qu'ils nous fournissent. À partir du moment où ils ne les ont pas fournies, vous les avez en investissement. C'est le matériel qui est immobilisé.

M. le Maire.- Ce rapport dit que JCDecaux a fait le travail attendu, le mobilier urbain est superbe, il faut le reconnaître. Nous sommes satisfaits de ce délégataire qui a joué le jeu. Je souligne aussi qu'en matière de sanisettes, elles seront bientôt toutes en marche, et nous aurons, paraît-il, le record du nombre de sanisettes par habitant dans les Hauts-de-Seine.

(Il est pris acte de la présentation du rapport à l'unanimité.)

PREND ACTE à L'UNANIMITE

CULTURE

16 – Bourses de participation pour le 69e Salon de Montrouge

Rapporteur : Mme AUBRY

Mme AUBRY.- C'est une délibération désormais classique, puisqu'elle vise à autoriser la Ville à accorder des bourses dites de participation d'un montant de 1 000 € à chaque artiste sélectionné pour la 69^e édition du Salon de Montrouge qui, pour mémoire, aura lieu du 13 février au 1^{er} mars prochain.

Nous entendons poursuivre l'engagement de la Ville et notre soutien en faveur de la jeune création contemporaine, avec cette décision. Nous vous proposons que ce règlement de 1 000 € soit réalisé sous forme de deux versements – c'est l'objet de la délibération –, avec un acompte en fin d'année 2025 et le solde au printemps 2026, à l'échéance du Salon de Montrouge. Chaque versement sera

à hauteur de 500 € pour les 36 artistes dont vous avez la liste et 250 € pour les artistes qui fonctionnent en duo.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Montrouge en Commun, Indépendants Montrouge, Montrouge Écologique et Solidaire.

17 –Adhésion à l'association Festival MARTO

Rapporteur : Mme AUBRY

Mme AUBRY.- Cette délibération vise à approuver l'adhésion de la Ville de Montrouge à l'association festival MARTO, qui a pour objet de valoriser le théâtre de marionnettes et d'objets sous toutes ses formes contemporaines. Comme vous le savez, nous avons une tradition de marionnettes sur la ville, avec la compagnie Blin qui existe sur le territoire depuis plus de 90 ans et qui s'adresse à des publics essentiellement d'enfants et de familles.

Cette adhésion permet de proposer une approche plus contemporaine de la marionnette, avec des spectacles qui s'adressent à un public différent, un public adulte.

L'association existe donc depuis 24 ans. Pour faire un point, elle réunit à l'heure actuelle huit lieux, tous situés dans les Hauts-de-Seine : les Gêmeaux, la scène nationale de Sceaux, le théâtre de l'Azimut de la Piscine à Antony et Châtenay-Malabry, le théâtre Le Temps des Cerises à Issy-les-Moulineaux, le théâtre de Châtillon, celui de Fontenay-aux-Roses, la scène nationale également de Malakoff, le théâtre Victor Hugo à Bagneux et l'université de Nanterre.

Chaque année, les spectacles MARTO se déroulent au mois de mars, sur une durée de 20 jours pendant trois week-ends, avec une programmation sur les huit lieux du département.

Le choix des œuvres est laissé à chacun des lieux qui programment un ou plusieurs spectacles de marionnettes. L'an dernier, l'association a réussi, à travers ces spectacles, à réunir 5 800 personnes dans toutes les programmations.

Ce que nous souhaitons, c'est valoriser ce champ esthétique original, la marionnette pour adultes.

À Montrouge, deux spectacles et non pas un seul ont été programmés par la direction de la culture en juin dernier et vous ont été présentés lors de la présentation de la saison culturelle. Ils auront lieu les 17 et 27 mars, ce qui induit l'adhésion à l'association pour un montant de 1 000 € par an.

Il vous est donc proposé d'approuver cette adhésion.

Mme HUET.- La semaine dernière, c'était le 14 mars. Quelle date est-ce exactement ?

Mme AUBRY.- Sur le document, il est indiqué le 14, c'est une erreur. C'est le 19 et le 27.

Mme HUET.- La délibération propose que la Ville adhère à une association culturelle pour un spectacle qui sera donc programmé dans l'entre-deux tours des élections municipales. Bien que l'adhésion ne soit pas excessivement chère, je trouve que vous prenez des risques avec le Code électoral, et particulièrement avec la partie qui interdit le financement, par une personne morale notamment, de toutes les aides illégales accordées par la collectivité de Montrouge. Par souci de précaution, je m'abstiendrai.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

PETITE ENFANCE

18 –Avis de l'autorité organisatrice au projet de création d'une micro-crèche par la société Galipette et Ribambelle/ Crèches Les P'tits Boss

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Les deux rapports qui suivent sont sur la même démarche. La loi 2023-1196 du 18 décembre 2023 relative au service public de la petite enfance a institué le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant confié à chaque commune. Cette autorité a notamment pour mission d'assurer la cohérence et la qualité de l'offre d'accueil sur son territoire, ainsi que de rendre un avis sur tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant nécessaire pour le dépôt d'une demande auprès du Conseil départemental.

La commune a été sollicitée par la société Galipette et Ribambelle/Crèches Les P'tits Boss pour une demande d'avis préalable à la demande de création auprès du Conseil départemental d'une micro-crèche de 12 berceaux située 7 rue Chateaubriand à Montrouge.

Vous avez les analyses que nous avons faites pour rendre un avis favorable.

L'objet de ce rapport est de proposer au Conseil municipal de rendre un avis favorable au projet d'ouverture de cet établissement.

M. PASTEAU.- Une explication de vote. Bien sûr, nous pensons que les Montrougiens ont besoin de davantage de crèches, de préférence des crèches publiques. La privatisation a structuré le secteur d'une façon préjudiciable au bien-être des enfants et des professionnels concernés. Beaucoup de parents sont très heureux de pouvoir se reposer sur des professionnels pour garder leurs jeunes enfants pendant les heures de travail. D'autres peuvent se méfier de ce mode de garde. Il est important de présenter un projet clair, transparent. Or, aucun document n'a été fourni pour permettre d'évaluer le projet de la société Galipette et Ribambelle dans les annexes, qui nous aurait permis de préparer ce Conseil.

Nous allons donc nous abstenir.

M. BOUCHEZ.- En AP3C, nous étions présents, ne serait-ce que par respect pour le personnel qui a préparé le Conseil, nous avons souligné l'intérêt de la présentation de l'offre et de la demande pour les deux quartiers. Ce sera valable aussi pour l'autre délibération. Nous remercions à nouveau Mme Briois et vos services pour cette présentation pédagogique.

Nous avons demandé à avoir, de même, l'analyse de l'offre et de la demande pour chacun des quartiers de la ville, pour avoir l'ensemble. Nous n'avons rien reçu à ce jour. Est-ce qu'il serait possible d'avoir ces données, même après le Conseil ? Ce serait bien de l'envoyer à l'ensemble des élus.

Mme CLAQUIN.- Une explication de vote : nous sommes intervenus régulièrement sur les questions de l'accueil de la petite enfance et sur la nécessité que suffisamment de places puissent être offertes aux Montrougiens et aux Montrougiennes pour permettre de faire garder leurs enfants. Néanmoins, à chaque fois, nous avons insisté sur le fait que la Ville devait prendre ses responsabilités dans ce domaine, soit en ouvrant de nouveaux équipements municipaux, ou éventuellement en augmentant le nombre de place des équipements municipaux existants, pour que les familles montrougiennes disposent d'équipements publics pour accueillir leurs enfants.

Nous allons nous abstenir.

Mme FAVRA.- Je préciserai que cette loi du 18 décembre 2023 demande un avis sur l'opportunité d'installer un établissement d'accueil du jeune enfant. Il est évident qu'à la suite de cette installation, nous ferons bien sûr les contrôles appropriés pour connaître de la qualité et du personnel, sachant que nous ne sommes pas dans le cadre d'une DSP. Un plan départemental d'inspection permet de contrôler des modes d'accueil et se fera au fil de l'eau.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI,

		M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Retour de M. DAVIAUD qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE

19 –Avis de l'autorité organisatrice sur le projet de création d'une crèche de vingt berceaux par l'association le Chemin des enfants

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA. - Dans le même process que nous venons de décliner, il s'agit d'une crèche, alors que tout à l'heure, il s'agissait d'une micro-crèche, de 20 berceaux associatifs, par l'association le Chemin des enfants, qui a déjà une structure dans la commune.

Le Conseil municipal vous demande de rendre un avis favorable sur cette demande d'installation.

M. PASTEAU. - Même cause, même conséquence : en l'absence de documents qui permettent à l'autorité organisatrice de décider, en tant que membres de cette assemblée, nous ne pouvons pas participer à cette décision. Nous nous abstenons.

Mme FAVRA. - Je rappellerai qu'aujourd'hui, nous demandons un avis sur l'opportunité d'installer un établissement d'accueil du jeune enfant.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

20 –Approbation de la Charte à destination des intervenants au sein de la Maison de la Parentalité

Rapporteur : Mme FAVRA

Mme FAVRA.- Il vous est demandé l'approbation de la charte à destination des intervenants au sein de la maison de la parentalité. Cette dernière est un lieu d'information, de ressources, d'accompagnement et de soutien dédié aux familles. Les actions menées s'articulent entre autres autour d'ateliers collectifs et de conférences sur des thématiques liées à la parentalité et sont animées par des intervenants ayant une expertise dans ce domaine.

L'élaboration de cette charte vise à garantir la cohérence, la qualité et l'éthique des interventions proposées. Elle définit les principes fondamentaux auxquels doivent adhérer les intervenants extérieurs afin de prévenir les dérives et d'assurer une ligne cohérente avec les valeurs éducatives et humaines de la maison de la parentalité. Cette charte encadre ainsi les modalités et les contenus des interventions ainsi que les principes de collaboration entre la Ville et les intervenants.

Vous avez cette charte, je suppose, en annexe, qui reprend les valeurs – le respect et la bienveillance, l'approche scientifique et éthique, la confidentialité et le respect de la vie privée, la laïcité et la neutralité –, et vous avez, dans le cadre des missions et engagements des interventions, un alignement des pratiques, un cadre déontologique et professionnel. Le conflit d'intérêts et d'indépendance aussi est mis, et une cohérence et une loyauté, la responsabilité et l'engagement légaux, puis les modalités de collaboration avec la validation des interventions, l'évaluation et le retour d'expérience et les sanctions en cas de manquement.

Vous avez ensuite, dans le cadre de l'engagement de la Ville, l'impartialité de la sélection et l'accueil des intervenants.

Cette charte est très complète pour permettre une neutralité et avoir un respect de chacun.

Mme HUET.- Plusieurs points. Il y a une faute d'orthographe, au point 1.2, « Approche scientifique et éthique », deuxième phrase : vous avez écrit « en revanchent » avec ENT.

Sur le fond, je suis dubitative sur l'utilité de certaines dispositions. Je ne sais pas ce qu'est l'écoute active. Je ne sais pas à quoi il sert de préciser qu'une méthode doit être exempte de dogmatisme. Si elle est scientifique, il me semble que cela suffit.

Idem, vous précisez le type de prosélytisme interdit, religieux, politique, spirituel, idéologique. Je ne pense pas que faire une liste exhaustive serve à quelque chose, au contraire, je pense que cela vous dessert. Dans ce cas, vous avez oublié « syndical », « végétarien », etc. Autant interdire toute forme de prosélytisme.

Par ailleurs, si les contenus proposés par les intervenants respectent les valeurs de la maison, je ne comprends pas très bien la pertinence de leur imposer un échange en plus préalable avec la direction. Cela veut dire qu'ils doivent d'abord être sélectionnés sur la base de critères préalablement définis puis validés après un entretien avec la direction, si je comprends bien.

Il me semble que cela fait beaucoup et qu'en fonction du type d'intervention, si j'étais vous, je resterais plus flexible et je garderais la possibilité de faire un entretien ou non en fonction de la récurrence de l'intervention, du type d'intervention, etc.

M. PASTEAU.- Permettre l'exercice de la parentalité dans les meilleures conditions, c'est un sujet transpartisan. Un ou des parents bien accompagnés, ce sont à côté un ou des enfants qui auront davantage de chances de connaître le bonheur d'une vie familiale équilibrée, de meilleures conditions pour la réussite scolaire, d'une manière générale, l'épanouissement.

Encadrer les interventions au sein de la maison de la parentalité est utile, dans cette époque troublée, dans un contexte où dans les Hauts-de-Seine, une association financée par le milliardaire d'extrême

droite Pierre-Edouard Stérin cherche à pousser des thèses traditionalistes, sexistes, transphobes et anti-IVG.

Néanmoins, au chapitre 1.3 sur l'approche scientifique et éthique, la demande de validation des connaissances, donc de diplômes, l'exigence que les méthodes proposées soient fondées sur des preuves scientifiques me paraît pertinent.

En revanche, quand je lis que les interventions ne peuvent s'appuyer sur des sujets objets de polémique, je soulève une alerte sur le fait que certaines valeurs de la République, comme l'égalité ou la fraternité, sont elles-mêmes l'objet de polémiques dans les médias grand public plus ou moins proches de l'extrême-droite.

Est-ce à dire par exemple qu'une intervention sur l'IVG serait susceptible d'être proscrite ?

Au chapitre 1.4 « Laïcité et neutralité », il est enjoint d'exempter les interventions de tout prosélytisme notamment idéologique. Ce genre de charte me rappelle la conversation que l'on avait eue autour des comités de quartier et de leur charte. Faute d'une définition de certains termes comme « dogmatisme », « polémique » ou « idéologique », elle laisse un champ libre considérable à une forme d'arbitraire de l'exécutif.

Sans aller aussi loin que les Trumpistes, pour lesquels la méthode scientifique semble être une idéologie, signalons qu'on se lance volontiers dans le débat politique ici ou ailleurs ce qualificatif d'idéologique, qui en soi n'est pas forcément infamant.

La solution est simple : définir clairement que les boussoles pour définir ce qui est permis ou pas, ce sont la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que le droit des femmes à disposer de leur corps, y compris via l'IVG qui figure dans la constitution, au même titre que la laïcité, seule citée dans le texte.

Nous nous abstiendrons, sauf si vous consentez à modifier le texte en ce sens.

Mme FAVRA.- Je me permets de reprendre la parole, parce que je crois que l'on n'est pas sur le même plan. Ici, il s'agit d'une maison de la parentalité pour accompagner les parents et les enfants. Un exemple : il y a quelques années, la Scientologie était rentrée dans les aides aux devoirs. Toutes les associations d'aide aux devoirs étaient contentes, mais un milieu sectaire avait pénétré des familles par ce biais-là.

On a un peu l'expérience de tout cela, surtout les professionnels de la petite enfance, et ils ont voulu se prémunir de toutes ces attaques que l'on ne voit pas arriver pour faire un vrai travail et un vrai accompagnement pédagogique et psychologique des familles.

Avec la maison de la parentalité, nous sommes des passeurs pour permettre aux parents d'aller voir un psychologue, d'aller voir un médecin ou autre, ou même de tisser des liens entre parents. Il y a aussi au niveau des enfants une problématique que tout le monde connaît actuellement, avec des enfants qui regardent par exemple trop d'écrans, et la maison de la parentalité va essayer d'accompagner tout cela.

Vous parlez de liberté, d'égalité, de fraternité. Redescendez plus bas, mettez-vous au niveau des familles et des enfants qui ont besoin, peut-être, d'écoute et d'accompagnement, point barre. Arrêtez de faire de la politique de tout et de penser que nous sommes en train de tordre les esprits des enfants, des parents.

Vous parlez de l'arbitraire de l'exécutif. Mais de quoi parlez-vous, Monsieur ?

Mme HUET.- Il l'a expliqué !

Mme FAVRA.- Il n'y a pas d'arbitraire. On est dans l'accompagnement, on aide les gens. Pourquoi voulez-vous que l'on ait l'esprit tordu ?

Mme HUET.- Il a donné des exemples concrets.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

Vote pour : les groupes Montrouge Ensemble, Indépendants Montrouge, Montrouge en Commun.

Abstention : le groupe Montrouge Écologique et Solidaire.

EDUCATION

21 –Legs Cherbonnier 2025

Rapporteur : Mme COLAVITA

Mme COLAVITA.- Comme chaque année, nous donnons la possibilité aux écoles élémentaires de la ville de choisir une enfant qui s'est illustrée pour sa bienveillance, sa solidarité et son action au sein de son école. Cette année, c'est l'école Rabelais élémentaire qui avait le choix d'une petite fille, et c'est la petite Melina qui a été choisie. Pour votre information, c'est habituellement une petite fille de CM2 qui est choisie, du fait de l'âge de la petite fille Cherbonnier. Exceptionnellement, nous avons accepté que ce soit une enfant de CM1. Cette petite fille souffre d'une très grave maladie et ne peut pas être en CM2, mais a l'âge requis pour être en CM2. Vu son courage et ses actes tout à fait bienveillants vis-à-vis de ses camarades tout au long de l'année, nous avons accepté que la petite Melina reçoive ce legs.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD

Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

LOGEMENT

22 –Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine dans le cadre de la construction de dix logements PLAI/PLUS/PLS au 2bis-4-6 rue Couprie

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous vous proposons deux garanties d'emprunt. La première est relative à la construction de 10 logements rue Couprie. C'est un immeuble qui sera géré par Seine Ouest Habitat et Patrimoine, SOHP, qui a remplacé Montrouge Habitat, pour 10 logements. Un prêt d'un montant de 2 277 260 € pour l'acquisition du foncier a été signé entre SOHP et la Caisse des dépôts. Nous proposons de garantir ce prêt à hauteur de 100 %, en contrepartie de quoi nous intégrerons dans notre contingent deux logements, soit 20 % des logements construits.

Mme HUET.- Par principe, vous savez que nous sommes en faveur de plus de logements sociaux, mais depuis que vous avez vendu Montrouge Habitat pour une bouchée de pain à Issy-les-Moulineaux, on se demande quelle marge de manœuvre on a réellement sur les décisions de notre bailleur.

Par ailleurs, on n'a pas beaucoup d'informations, dans cette délibération. Nous aimerions savoir quel type de logement a été réservé par la Ville, est-ce du PLAI, du PLS, des T1 ou des T4 ? Je rappelle quand même que la demande en logement social est particulièrement tendue pour les typologies T4 à Montrouge, notamment pour les familles qui se retrouvent à devoir quitter la ville. Ce n'est donc pas une information anecdotique.

M. BOUCHEZ.- Comme nous l'avons indiqué en AP3C, nous souhaitons que les garanties d'emprunt soient non seulement une occasion d'avoir des logements prioritaires, supplémentaires pour nous, mais aussi de mener un partenariat solide avec les bailleurs sociaux en vue d'un mieux vivre en logement social et une facilitation de la mobilité et du parcours résidentiel.

Nous renouvelons notre proposition d'élaboration d'une charte de partenariat avec la quinzaine de bailleurs sociaux sur la commune, préconisant une politique d'accessibilité et de communication de ces données au CCAS pour son rapport annuel d'accessibilité.

L'engagement aussi d'un suivi sur la suroccupation ou la sous-occupation des logements par des politiques actives de mutation ou de partage intergénérationnel de logements par une pratique appropriée de surloyer en cas d'amélioration des conditions de vie ou d'enrichissement exceptionnel – héritage par exemple –, ou de possession de bien immobilier, que ce soit en résidence secondaire ou locative privée.

Le niveau de logements sociaux est, à ce jour, tel dans notre commune, comme tant d'autres, que nous suggérons une réflexion au niveau de notre ville, voire au niveau national, pour mieux faire face à la demande.

M. PASTEAU.- Je m'inscris dans la lignée de mes collègues. Ce genre de transaction avec SOHP ou avec d'autres bailleurs doit être l'occasion de communiquer à ces bailleurs les préoccupations de la commune pour les encourager à mettre en place la mobilité des foyers en fonction de l'évolution

de leur structure. Nous croisons des familles qui vivent dans des conditions inadaptées à leur taille. Les familles font des demandes de relogement à l'occasion de la naissance de nouveaux enfants. Rien ne se passe durant des années. C'est malheureusement une triste réalité, mais il faut pousser les bailleurs à agir. Les enfants partagent la même chambre, parfois, avec leurs parents, souffrent de ne pas accéder à une intimité suffisante, ni à de l'espace pour faire leurs devoirs, je ne vous apprend rien, je le sais.

On me rapporte par ailleurs que les enfants des résidences de l'avenue Emile-Boutroux n'ont plus d'espace pour jouer à cause des travaux en cours, la zone de parking n'étant pas vraiment sécurisée à cause des voitures. Je ne propose pas de solution, parce que ce sont des travaux temporaires, mais il convient de ne pas laisser de retard s'installer dans ces travaux.

M. le Maire.- Pour répondre à Mme HUET, sur le 4-6 rue Couprie, le programme, c'est deux T1, trois T2, trois T3, un T4 et un T5, donc une majorité de logements grands et moyens. Il y a trois PLAI, c'est du très social, quatre PLUS, et trois PLS. C'est équilibré.

Pour répondre à M. PASTEAU, vous avez raison, le taux de rotation n'est pas satisfaisant.

Mme HUET.- Pour Montrouge, lesquels ont été réservés ?

M. le Maire.- Un T2 et un T5.

Pour répondre à M. PASTEAU, le taux de rotation est trop faible, c'est national, il faudrait que cela tourne plus. C'est compliqué, mais il faut encourager cela. Je sais qu'il y a des réflexions au niveau national pour le faire.

Sur les logements sociaux en général, je crois qu'on l'a dit à l'occasion d'une autre délibération, vous le constatez, pas mal de projets de construction de logements sortent et vont sortir. C'est inscrit dans le contrat de mixité sociale. Notre taux s'accroît de mois en mois, et nous devrions vraisemblablement assez rapidement sortir de la carence, ce qui sera une bonne nouvelle. Mais évidemment, les besoins sont tels que nous ne pouvons pas seuls y répondre. Nous partageons des objectifs que vous évoquez les uns et les autres.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	T. VIROL, P-A. MOULY ,
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

23 –Garantie d'emprunt accordée à la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine dans le cadre de l'achat en VEFA de dix-sept logements (PLUS/PLAI) au 5-7-9 rue Roger Salengro

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- La deuxième garantie porte sur un projet de construction d'un immeuble situé 5, 7 et 9 rue Roger Salengro, en face du parc Renaudel. C'est une garantie d'emprunt accordée à SOHP pour l'achat en Vefa de 17 logements.

Nous avons accordé une subvention à cette opération. En contrepartie de la garantie qui est l'objet de cette délibération, nous aurons trois logements réservés, soit toujours 20 % des logements construits, qui s'ajouteront aux quatre logements que nous avons obtenus au titre de la subvention en 2023, ce qui fait quatre plus trois, sept logements réservés à la Ville dans cette opération de 17 logements. Le prêt est de 1,663 M€ et nous accordons là aussi une garantie à 100 %.

Mme HUET.- J'ai l'impression que ces 17 logements sociaux, c'est au sein d'une offre globale Franco Suisse d'un immeuble construit à ces numéros-là. C'est un achat de 17 logements parmi les logements privés dans un nouveau bâtiment Franco Suisse, c'est cela ?

M. le Maire.- Quand il y a une opération de construction de logements, c'est dans le PLU, il y a obligatoirement 30 % de logements sociaux. Dans l'opération globale, il y a 30 % de logements sociaux, ce sont ceux-là, les 17, donc 70 % sont des logements en accession.

Mme HUET.- À quoi ressemble le projet global dans lequel s'inscrit cet achat ? Est-ce qu'il y aura par exemple un gardiennage, et quelle garantie SOHP vous a donnée qu'ils s'occuperont bien de ces 17 logements sociaux parmi les autres ?

M. le Maire.- Il y a aujourd'hui 5 000 logements sociaux à Montrouge, 5 300 et quelques, et chaque immeuble de logement social est géré par les bailleurs. Montrouge Habitat, SOHP, gère l'ensemble de ces immeubles de la même manière et en autonomie.

Les logements pour la ville sont : 5 T2, 1 T4 et 1 T3.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	T. VIROL, P-A. MOULY ,
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

AMENAGEMENT URBAIN

24 – Cession des biens situés aux 16 et 18 avenue de la République à Montrouge par acte sous conditions résolutoires au profit de la société LP PROMOTION

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une opération sur laquelle nous avons déjà délibéré il y a quelque temps, en 2022. Le projet, qui avait été porté par la société le Groupe Le Bozec, n'a pas été couronné de succès. Ce groupe a défailli, et donc, nous avons relancé une consultation. Six candidatures ont été présentées, trois offres ont été reçues et le lauréat choisi est la société LP Promotion, qui propose un programme de résidence hôtelière avec un restaurant en rez-de-chaussée, pour une surface de plancher de 1 215 m².

On propose de céder le 16 et le 18 République à cette société pour un montant de 2,5 M€ pour réaliser ce projet à l'entrée de ville. Vous avez le détail de tout cela.

M. BOUCHEZ.- En réunion AP3C, j'ai demandé s'il était possible d'avoir le montant de l'achat de ces lieux avec éventuellement les coûts supplémentaires. Je n'ai rien reçu. Vous avez envoyé l'évaluation des Domaines, c'est une chose – qui, d'ailleurs, je crois, est obligatoire –, mais ce n'était pas ma question. C'était de savoir combien on avait acheté et combien on avait eu de frais supplémentaires, c'est-à-dire si on faisait une plus-value, une moins-value et de combien.

Mme HUET.- Comment se fait-il que la surface de plancher soit plus importante pour ce projet que pour celui prévu auparavant ? Avec le programme de coliving, il s'agissait de 1 085 m² de surface de plancher. Avec LP Promotion, il s'agit de 1 215 m². Il y a un décalage.

Que signifie par ailleurs une résidence hôtelière ? De quel genre de clientèle s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit d'étudiants, d'un hôtel social, de logements d'urgence ?

Pour les riverains, est-ce que vous pourriez nous dire quand la société LP Promotion a prévu de commencer les travaux ? Les études de sol, géotechniques, de pollution acoustique, complémentaires ont-elles déjà été menées au pas ? Tout est-il prêt pour que la société commence les travaux ? On est en droit de douter de ce projet comme du précédent, où pendant quatre ans, il ne s'est rien passé.

Je suis retournée voir ce qui s'était dit en Conseil municipal en 2022, et voici ce que vous nous disiez : « *Nous ne spéculons pas, mais nous achetons des biens avec un objectif bien précis et nous réalisons ces projets* ». Le Groupe Le Bozec a été désigné à l'issue d'une consultation. Nous lui vendons le foncier pour la modique somme de 2,7 M€, qui viendront abonder nos recettes d'investissement. Voilà qui est sérieux, clair, précis, et contribue à l'intérêt général ».

On ne reviendra pas sur le caractère sérieux du projet, qui n'était visiblement pas suffisamment sérieux pour anticiper la dégradation de la conjoncture économique immobilière, comme vous l'expliquez dans la note de synthèse, conjoncture qui n'était déjà pas très florissante selon les analystes de la BCE en 2022. La Ville a perdu de l'argent, vous avez vendu à 2,7 M€ en 2022 et là, c'est 2,5 M€. Je me demande comment cette parcelle peut valoir moins aujourd'hui qu'il y a trois ans.

Vous disiez il y a trois ans que le projet permettrait de valoriser le patrimoine communal. Il me semble surtout qu'il a permis à la Ville de perdre de l'argent, de ne pas valoriser grand-chose. Je ne vois pas comment une résidence hôtelière va valoriser quoi que ce soit.

Nous attendons vos réponses, mais nous allons voter contre cette délibération. Nous étions contre le projet de coliving en 2022. Toute l'opposition avait même voté contre, et je pense que là aussi, nous serons tous contre.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, nous avons acquis le 16 République en 2018 pour un montant de 1,7 M€. Nous avons acquis le 18 République en 2009 pour un montant de 520 000 €. Nous avons indemnisé le commerce qui s'appelait KS Scoot – qui faisait des scooters – pour un montant de 440 000 €. Tout cela a fait l'objet de délibérations.

Des sondages ont été effectués pour un montant de 10 080 €. Et 3 000 € pour l'estimation des indemnités de Scoot.

Au total, nous avons dépensé 2 673 080 €. En recette, nous céderons à LP Promotion 2,5 M€ les deux parcelles, et le Groupe Le Bouzec nous versera 165 000 € d'indemnités d'immobilisation. Au total, nous aurons perdu 40 000 € dans cette opération.

Mme HUET nous dit que quand on ne fait pas de logements, il faut en faire, et quand on en fait, elle nous dit que ce n'est pas bien et qu'elle votera contre. Vous nous donnez beaucoup de leçons, mais en l'espèce, nous allons construire des logements pour des jeunes actifs. L'opérateur sera Edgar Suites, qui a déjà un immeuble près de la place Jean Jaurès, cela fonctionne très bien. Cela permet à des jeunes de se loger, cela paraît très positif, il y aura un commerce à l'entrée. Nous avons parfaitement joué notre rôle de collectivité qui agit.

Vous savez qu'il y a une crise immobilière, cela ne vous a pas échappé. Quand on avait acheté ces immeubles en 2018 et encore mieux en 2019, on ne pouvait pas penser que la crise serait celle-là. Malgré la crise, les difficultés, malgré le fait qu'un promoteur ait fait faillite, nous allons réussir à monter cette opération. Vous devriez nous féliciter, plutôt que de nous critiquer.

Vous ne pouvez pas le matin nous dire qu'il faut faire des logements, et quand on en fait, nous dire que nous n'en faisons pas. Il faut une cohérence et se regarder droit dans la glace.

Nous pensons que c'est un beau projet, nous sommes contents d'y arriver.

Monsieur BOUCHEZ, nous avons perdu un peu d'argent, c'est vrai, mais globalement, c'est à peu près équilibré.

Sur le calendrier, les travaux devraient normalement – puisque le permis est le même que celui qu'avait déposé Le Bozec, repris par le nouveau promoteur – commencer en 2026. Il y en a pour 18 mois à 24 mois, nous aurons cet immeuble construit, si tout va bien, en 2028.

M. TIMOTEO.- Je souscris pleinement à ce que vient de dire notre collègue Annabelle HUET, au regard de la qualité de l'habitat qui est construit, qui est proposé. Évidemment, vous ne trouverez personne ici pour dire qu'il ne faut pas construire. Ne retournez pas – je vois l'effet de manche – la situation. Évidemment, tout le monde est favorable à la construction. Il faut construire pour pouvoir loger le plus grand nombre possible sur Montrouge dans des logements abordables, c'est bien cela le souci.

Pour terminer, nous voterons contre cette délibération comme nous avons voté contre la délibération en 2022 sur cette opération de coliving. Bien sûr que du monde ira, très certainement, mais au-delà de ce que vous dites, le coliving est aujourd'hui un segment du marché immobilier dans lequel s'est engouffrée la promotion immobilière, parce que c'est un segment hyper rentable, que les coûts proposés aux locataires sont hyper élevés et échappent au contrôle de l'encadrement des loyers.

C'est bien pour cela que tout le monde... que les promoteurs s'y engouffrent, parce que dans une zone tendue dans laquelle nous sommes, c'est là qu'ils feront le maximum de profits.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet.

M. PASTEAU.- Il est important de resituer. En octobre 2022, nous avons échangé à propos du fameux coliving. Vous proposiez d'y loger de jeunes adultes. Vous nous aviez expliqué que le PLU interdisait de construire des logements face au périphérique, une règle de l'État qui semble hypocrite dans la mesure où nous payons tous, dans l'agglomération, le prix de la pollution automobile, peut-être pas autant que ceux qui habitent à côté du boulevard.

Le projet a échoué, on l'a dit, à cause de la dégradation de la conjoncture économique immobilière. Maintenant, en l'absence d'annexes présentant le projet retenu, on parle d'une résidence hôtelière avec restaurant, pas d'un hôtel avec des chambres, mais d'une résidence hôtelière, avec des équipements, des services, de quoi prendre des repas en autonomie, de quoi s'installer sur le moyen terme, et respirer, ce faisant, la pollution du boulevard périphérique. D'où l'hypocrisie que je voulais pointer.

Ensuite remarquons, avec mes collègues, les transformations du marché immobilier, et avec vous aussi : d'un côté, le parc locatif privé est soustrait aux ménages locaux par des entrepreneurs qui achètent des appartements pour les louer en courte durée via les plates-formes comme Airbnb. De l'autre, le secteur hôtelier tente de trouver de nouveaux revenus avec ses offres à moyen terme visant des jeunes privés de perspectives de logement, notamment par ces fameuses plates-formes de location de courte durée, ainsi que la financiarisation de l'immobilier, le manque de construction, etc.

Pourtant, la commune peut porter ici une partie de la solution, en s'engageant résolument dans une limitation drastique des locations par Airbnb, en refusant par exemple les autorisations de location de résidences secondaires et en fixant un plafond de 90 jours pour la location de résidences principales, tout en encourageant l'hébergement solidaire et d'autres formes de partage.

M. le Maire. - Il ne faut pas tout mélanger. L'important, dans notre ville comme dans toutes les villes, est qu'il y ait une pluralité d'offres de logements. Il faut des logements sociaux, on en fait, il faut des logements en accession, il faut des propriétaires, des logements en location et aussi des logements en résidence hôtelière. Le coliving, contrairement à ce que dit M. TIMOTEO, qui, là-dessus, est totalement ringard, cela marche très bien. Il faut que les jeunes puissent se loger une semaine, trois mois, un an. Cela marche très bien et correspond à la demande. Il faut avoir tout cela dans la ville et cela paraît correspondre aux attentes des uns et des autres, surtout dans une ville comme Montrouge, située aux portes de Paris, et où il y a beaucoup de tourisme d'affaires et de jeunes actifs. C'est positif. On va y arriver.

Les Montrougiens retiendront que vous êtes contre la construction de logements à Montrouge. Ils apprécieront.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

25 –Avenant n°3 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud -Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'espaces verts de la place du 8 mai 1945

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- L'objet de l'avenant numéro 3 est de redéfinir le périmètre, c'est-à-dire mettre dans celui-ci la rue Racine qui va de Verdun à République, le petit bout devant la boulangerie. Comme cela nous appartient, il faut que nous fassions l'avenant pour que VSGP fasse les travaux.

M. BOUCHEZ.- Est-ce qu'on garde le même nom pour ce bout de rue ?

M. MOULY.- C'est juste une délégation de maîtrise d'ouvrage. Pour l'instant, on garde le même nom.

M. PASTEAU.- J'ai une intervention à faire.

Je fais un peu de piratage, car ce n'est pas tout à fait le sujet, mais comme on parle d'éclairage public, je fais un pas de côté pour évoquer la pollution lumineuse occasionnée par certains commerces, plus particulièrement la nuit, au nord de l'avenue de la République. Dans ce type de situation – on parle d'enseignes lumineuses ou de publicités à l'intérieur des magasins allumées la nuit qui occasionnent une pollution lumineuse –, est-ce que la commune a un dialogue avec les enseignes en question, les commerçants en question ?

M. le Maire.- On note votre intervention.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

26 –Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure avec la ville de Paris dans le cadre des études de requalification du boulevard Romain Rolland

Rapporteur : M. MOULY

M. MOULY.- Dans la convention signée le 3 avril 2024, il était prévu que la requalification du boulevard Romain Rolland soit étudiée par l'une des deux collectivités. On s'est mis d'accord, ce

sera Montrouge qui étudiera cela pour le compte de la Ville de Paris. C'est une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour que nous puissions intervenir sur leur territoire.

C'est logique.

M. PASTEAU.- Comment prévoyez-vous d'impliquer les habitants ?

M. MOULY.- Tout d'abord, ce sont des études. Ce qui est marqué dans la convention que vous avez, j'imagine, lue, est : « *L'opération de requalification veillera à optimiser les opérations de végétalisation, y compris sur le parvis du cimetière, l'aménagement d'une piste bidirectionnelle avec un travail de couture au niveau des entrées de ville, avenue de la République, rue Edgar Quinet...* » Bref, vous avez deux pages là-dessus. À mon avis, la méthode est simple : on commence par faire une consultation, ensuite on fait les études puis une concertation.

M. le Maire.- On a fait une large consultation, vous la connaissez, bien sûr. Une large consultation a été faite auprès des Montrougiennes et Montrougiens. Il en a été rendu compte dans le *Montrouge Mag*. Elle a connu un grand succès. Elle servira d'élément pour ces études qui seront lancées en accord avec la Ville de Paris.

La consultation est faite, les études vont permettre de faire un projet. Après le projet, il y aura de la concertation.

Voilà comment on travaille, en respectant les habitants.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

COMMERCE

27 –Dérégulation municipale au principe du repos dominical

Rapporteur : M. CARRE

M. CARRÉ.- Comme chaque année, nous allons voter une délibération sur la dérogation municipale au principe de repos dominical. Le repos peut être supprimé les dimanches désignés – les listes sont jointes pour chaque commerce –, par décision du maire après avis du Conseil municipal.

Ce nombre de dimanches ne peut excéder 12 par année civile. De plus, si le nombre de dimanches dérogatoires est supérieur à cinq, il est nécessaire que la décision du maire soit précédée d'un avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, c'est-à-dire pour nous la MGP. Cette dérogation municipale au principe de repos pour les salariés s'applique pour l'ensemble des établissements dont vous avez la liste ci-jointe. Ces dimanches supplémentaires ont été, comme l'exige l'article du Code du travail, soumis à l'avis conforme, préalable du conseil métropolitain.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la dérogation municipale au principe du repos dominical pour l'année 2026 telle qu'exposée dans la présente note.

Cela se fait sur la base du volontariat. Il y a une majoration des heures effectuées par le personnel à 100 % du salaire horaire, et un décalage du jour de repos dans les 15 jours.

Mme HUET.- Je vais vous poser sensiblement les mêmes questions que l'an dernier : vu que les demandes sont faites par les branches et qu'il ne s'agit pas d'une gestion de la Ville, les branches vous fournissent-elles les justifications de leur demande ? Je note par ailleurs que la branche professionnelle de l'habillement a demandé deux dimanches de moins et en tout, ce sont six dimanches de moins par rapport à 2024. Je me demandais pourquoi.

Par ailleurs, vous aviez dit l'année dernière que vous approuviez ces demandes car elle favorise le développement économique et l'activité économique. Est-ce que vous avez des preuves de cela ?

Est-ce que vous avez fait une étude pour voir quel est l'impact réel de l'ouverture de ces commerces le dimanche, en prenant en compte l'impact que la dérogation peut avoir sur les riverains, par exemple, ou sur la santé des travailleurs ?

Et quelle preuve avons-nous que l'ouverture de ces commerces est un atout pour toutes et tous dans cette ville ?

Enfin, pour certaines des branches, leur demande excède cinq dimanches par an. La décision que nous prenons aujourd'hui, c'est noté, doit être précédée d'un avis du conseil métropolitain. Nous n'avons jamais eu accès à cette décision, ni l'année dernière ni cette année.

Comme tous les ans, faute d'arguments suffisants, personnellement, je voterai contre cette délibération.

M. PASTEAU.- On se rapproche de plus en plus d'une situation de ville morte. La rue dans cette ville ne sera plus qu'un espace, je vais peut-être vous apprendre un nouveau mot, où des « smombies », des smartphones zombies se croisent sans se voir ni se parler. Les gens se feront livrer leur baguette au lieu d'aller jusqu'à la boulangerie au coin de la rue.

Vous avez vu les articles, le commerce physique souffre énormément du e-commerce....

M. le Maire.- Vous vivez à Montrouge, Monsieur PASTEAU, il n'y a pas de smombies...

Chez nous, il y a des commerces partout, les gens sont vivants.

M. PASTEAU.- Le e-commerce fait des ravages partout.

On a besoin que ces commerces locaux survivent. M. CARRÉ a parlé des difficultés qu'éprouvaient les habitants de la ville, notamment, à payer leurs loyers. Je suis dans une phase d'interrogation par rapport à mon vote habituel, qui est effectivement, comme celui de ma collègue, de m'opposer strictement à cette exception au repos dominical.

Si l'ouverture dominicale peut rétablir partiellement une égalité des conditions entre les commerçants et les gens en e-commerce durant la période des fêtes, cela peut peut-être être un palliatif temporaire. Il n'en demeure pas moins que les horaires de travail irréguliers, nocturnes ou le week-end incombent à des travailleurs qui se voient ainsi privés d'une grande partie de leur vie de famille. Il est intolérable que nous permettions à des enfants de grandir sans voir leurs parents. La commune

doit rester attentive à cela, réagir immédiatement en cas d'abus et travailler à trouver d'autres solutions que cette dérogation.

En l'absence de motivation par les branches professionnelles concernées, dans le document mis à notre disposition, je propose que seules les dates proposées pour le mois de décembre 2026 soient autorisées, à l'exception de la branche professionnelle de l'automobile.

Je propose par ailleurs que vous étudiez la possibilité d'interdire par arrêté les livraisons le dimanche sur le territoire de la commune.

M. CARRÉ.- Concernant le bilan économique, je pense que cela concerne les commerces en question, sinon je pense qu'ils ne demanderaient pas autant de dimanches ouverts.

J'ai également entre les mains tous les courriers des différents commerces demandant l'ouverture exceptionnelle des dimanches, avec les conditions concernant le personnel.

M. le Maire.- C'est comme sur le logement, vous êtes totalement incohérent. Vous dites qu'il faut des commerces à Montrouge, que cela marche, et quand on leur permet de fonctionner notamment le dimanche, vous critiquez. Une ville vivante, c'est une ville qui vit tous les jours de la semaine et toute l'année. C'est ce que nous essayons de faire.

Si je vous entends, Monsieur PASTEAU, s'il faut interdire les livraisons le dimanche, il n'y a plus de marché à Victor Hugo. Cela va plaire aux Montrougiens, si c'est votre programme électoral.

La liberté du commerce, c'est très bien. Elle est encadrée. Le fait qu'il y ait des commerces ouverts le dimanche, c'est bien pour eux. On a besoin d'aider les commerçants. À partir du moment où ils sont volontaires pour le faire et qu'ils l'assument, c'est très bien pour la ville et cela évite une ville smombie. Je vous trouve incohérent dans vos analyses, mais cela vous appartient.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	A. HUET
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, V. ISRAËL

FINANCES

28 –Versement en 2026 d'acomptes de subventions de fonctionnement aux associations subventionnées en 2025 par la commune ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale de Montrouge et à la Caisse des écoles, pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie

Rapporteur : M. VERZEELE

M. VERZEELE.- Pour pallier ce manque de budget, nous proposons de donner aux associations qui le demandent un acompte qui correspond à 30 % des subventions que nous donnions cette année en 2025.

Mme HUET.- Je profite de cette délibération pour revenir sur la caisse des écoles et sur le spectacle Historock. J'aurais aimé savoir, puisque vous l'avez annulé, si vous avez pu être remboursés ou pas, et sinon, combien cela a coûté ?

Mme COLAVITA.- Madame HUET, puisque vous engagez la discussion sur Historock, je vous en remercie. C'est un sujet qui depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines, fait polémique.

Je vais avant toute chose resituer le sujet d'Historock et je vais m'adresser à vous, Madame HUET, et à M. TIMOTEO, puisque manifestement, M. TIMOTEO, qui semble vous faire les yeux doux, a contribué également à cette polémique mise en place depuis quelques jours.

Je rappelle les choses d'une manière très simple. Au départ, comme la tradition le veut, la caisse des écoles propose chaque année des spectacles de Noël aux élèves des classes élémentaires de notre ville. Comme chaque année, la caisse des écoles, qui est constituée – et je vous le rappelle, parce qu'au bout de 12 ans, Monsieur TIMOTEO, vous n'avez pas compris comment fonctionne la caisse des écoles –, qu'il y a 11 membres élus du Conseil municipal ainsi que 11 membres de la société civile. Je me permets de vous le dire, puisque sur les réseaux sociaux, vous avez dit qu'il n'y avait pas assez de démocratie participative et que la caisse des écoles n'était pas assez transparente. Manifestement, elle l'est, puisque la société civile y est pleinement représentée.

Nous avons fait le choix de ce spectacle Historock en jugeant le fond, à savoir un spectacle qui nous semblait être un spectacle musical de qualité, avec un format accessible pour les enfants, joué dans plus de 40 villes et présenté devant plus de 7 000 élèves. À aucun moment il n'a été question d'un projet idéologique.

Nous avons juste ensemble – quand je dis « ensemble », je salue ici les membres de la caisse des écoles qui sont présents, parce que nous avons fait un travail rigoureux –, choisi, voté, pour ce spectacle. Il s'avère que différentes polémiques ont émergé suite à cette programmation. Évidemment, nous avons pris nos responsabilités. Qu'avons-nous fait ? Avec M. le Maire, nous avons décidé de convoquer une nouvelle caisse des écoles, et nous avons demandé à l'ensemble des membres de la caisse des écoles, dont font partie certaines personnes proches de vous, Monsieur TIMOTEO, dont fait partie l'opposition – contrairement à ce que vous pouvez dire, l'opposition est bien représentée, M. BOUCHEZ est à côté de vous – de regarder *in extenso* ce spectacle. Différentes sensibilités présentes dans cette instance ont majoritairement conclu sur le fait que ce spectacle ne présentait absolument aucun danger pour nos enfants.

Je dis « aucun danger » parce que, Monsieur TIMOTEO, vous avez indiqué sur vos réseaux que nous avons « sauvé nos enfants ».

Je vais vous poser une question, et Mme HUET aussi d'ailleurs, puisque vous avez participé à cette polémique : dans le spectacle Historock, que vous avez vu puisque vous le critiquez, quel passage, quel mot, quelle affirmation vous permet de dire que nos enfants étaient en danger, puisque nous les avons sauvés en déprogrammant le spectacle ? Dites-moi précisément, dans les 22 portraits

présentés dans ce spectacle, quel passage, quel mot, quelle thématique mettait nos enfants en danger ?

Monsieur TIMOTEO, si au bout de 12 ans, votre seul argument politique dans votre programme contre la caisse des écoles est de dire que ces membres distillent de l'extrême-droite dans le choix de leurs spectacles, je trouve cela lamentable.

Vous avez commencé la campagne, vous l'avez commencé sale. Je vous demande maintenant de me répondre. Qu'est-ce qui vous permet de dire que nos enfants étaient en danger ?

Je parle du spectacle, puisque les membres de la caisse des écoles n'en ont jugé que le fond.

M. TIMOTEO.- Notre position sur le sujet est claire également, et je comprends qu'elle vous perturbe un petit peu : il y avait un devoir de précaution générale par rapport à la sélection de ce spectacle. On évoquait tout à l'heure, Mme FAVRA évoquait des situations d'immixtion dans des services publics, d'associations diverses, je n'y reviens pas, contre lesquelles il fallait se prémunir, en tout cas être vigilants, parce qu'elle pouvait, sous des aspects ludiques, festifs, et autres, instiller une certaine vision aujourd'hui de ce que peut être, en l'espèce pour ce spectacle, l'histoire de France, et sur d'autres sujets, instiller ou diffuser des idées auxquelles je n'adhère pas. Je ne dis pas que vous y adhérez, Madame COLAVITA, évidemment. Je pense qu'on se connaît suffisamment pour que vous ne puissiez pas me faire ce faux procès avec quelques effets de manche ici ce soir en Conseil municipal.

Quand je constate que ce spectacle a pu bénéficier et bénéficie toujours de financements pour qu'il puisse tourner, etc., de réseaux plutôt réactionnaires et carrément même d'extrême-droite, je ne pense pas que M. Stérin soit un grand progressiste, je pense qu'il y a un devoir de précaution. Et donc, je pense que ne pas avoir exercé ce devoir de précaution est une faute. Je maintiens, c'est une faute, parce que c'est à travers ces spectacles, de différentes natures, qui s'exercent et qui sont plutôt bien fichus, qui peuvent l'être d'ailleurs, que tout doucement, on façonne les esprits, et pas que des enfants, celui des adultes y compris, vers une évolution de la société que je ne partage pas. Et je pense que nous sommes ici certains à ne pas la partager.

Mme COLAVITA.- Avant toute chose, le but des membres de la caisse des écoles n'était pas d'offrir un cours d'histoire aux enfants. Le but de la caisse des écoles était de faire une entrée par l'histoire d'un spectacle qui se veut un spectacle musical.

Après, nous aurions pu en débattre, échanger et cela aurait été légitime que nous puissions nous rencontrer pour en parler, cela aurait été entendable. J'aurais apprécié que Mme HUET et vous-mêmes veniez nous voir, voire rencontrer les membres de la caisse des écoles pour qu'on vous explique clairement.

Je repose ma question, parce que c'est le fond que l'on juge, nous, membres de la caisse des écoles : quelle est la partie du spectacle ou les termes du spectacle qui vous ont permis de dire que nous mettions nos enfants en danger ?

Je vais vous aider, comme cela, on verra si c'est dangereux pour nos enfants.

Je vais prendre la chanson sur la Révolution française : « *Aux armes, citoyens, la patrie est en danger, de mauvaises récoltes, le peuple crie à la famine, l'abolition des privilèges, la fin des privilèges et la féodalité... Le peuple a gagné* ».

Je prends le Front populaire : « *Socialistes, radicaux, communistes, ils ont fait le serment, syndicats, artistes, pacifistes, qu'ils sont unis le poing tendu contre les ligueurs et les fascistes pour le pain, la paix et la liberté* ».

Dites-moi très sincèrement dans ce que je viens de vous lire, j'en ai d'autres...

« *Léon Blum nous l'a assuré, la vie est à nous, l'avenir nous appartient* ».

On peut prendre aussi « l'homme qui dit non », puisque c'est le général de Gaulle : « *Hitler déclenche le feu des enfers, la France est envahie, mais le cœur et l'armée détruite, l'homme dit non. Il nous a anéantis, nous allons sauver notre pays, je dis non à la collaboration* ».

Dites-moi, dans ces termes, ce qui est dangereux pour nos enfants. Je parle du fond, encore une fois.

M. le Maire.- Vous avez vu le spectacle, ou pas ?

M. TIMOTEO.- Je ne l'ai pas vu, mais....

M. le Maire.- Et Madame HUET ?

(Acquiescement de Mme HUET.)

M. TIMOTEO.- Je n'ai aucune relation avec le corps enseignant de cette ville, j'ai bien pris connaissance du deuxième vote à la caisse des écoles, je ne le remets pas en cause et je salue le fait qu'il y ait une deuxième consultation, d'une certaine manière.

Ceci étant dit, expliquez-nous aussi, on peut renverser la question, pourquoi une majorité d'enseignants invités à accompagner leurs élèves – ce n'est pas moi qui y vais – refuse de le faire ?

Mme COLAVITA.- Je vais répondre à votre question tout simplement. L'ensemble des écoles de la ville a reçu de la part de plusieurs syndicats et d'un groupement qui s'appelle les Antifa de Montrouge un courrier les mettant en garde face à l'extrême danger de ce spectacle. Il y a eu une réunion avec notre inspectrice quelques jours avant la seconde caisse des écoles, au cours de laquelle l'inspectrice a dit qu'elle émettait un avis réservé sur le spectacle, qu'elle n'avait pas vu mais elle préférerait ne pas prendre parti.

L'ensemble, six écoles sur sept, nous a fait savoir qu'ils ne préféreraient pas venir. Des écoles, je ne les citerai pas, m'ont écrit en disant qu'elles ne voulaient pas prendre de risques parce que manifestement, le groupe Antifa de Montrouge aurait dit qu'il y aurait du grabuge devant le Beffroi le 18 décembre, et d'autres syndicats se sont permis de distiller des informations très négatives sur ce spectacle.

Oui, nous avons conclu une chose très simple, et évidente : s'il n'y a pas de spectateurs, il n'y a pas de spectacle. Oui, les enseignants ne souhaitaient pas accompagner les enfants à ce spectacle. Nous n'avons pas critiqué les enseignants, nous avons juste dit que l'Éducation nationale ne souhaitait pas participer à ce spectacle. Un spectacle sans spectateurs, ce n'est pas un spectacle, c'est une salle vide. Nous avons préféré annuler ce spectacle et cette programmation.

Je conclus, dans ce que vous dites, sauf si Mme HUET l'a vu, que vous n'avez pas vu ce spectacle et que l'on a politisé un spectacle scolaire. Nous aurions pu discuter, nous aurions pu échanger, voire débattre après le spectacle pour savoir si la vision, qui n'est qu'une vision ludique de l'histoire de France, pouvait porter préjudice au sens critique de nos enfants. Je le rappelle, c'était pour les CM1 et CM2. On aurait pu vraiment appréhender les choses d'une manière différente.

À la caisse des écoles, nous avons vraiment fait cela de bonne foi. Nous avons choisi ce spectacle parce qu'il nous semblait adapté à des enfants, et je vais même aller plus loin, Monsieur le Maire, je prends un peu de temps mais cela me tient à cœur, nous avons décidé cette année de trouver deux spectacles. Depuis plusieurs années, les écoles nous faisaient la remarque que le spectacle des élémentaires était trop adapté aux CP et pas assez aux CM2, ou l'inverse. Avec la caisse des écoles cette année, nous avons décidé, parce que nous avons bien maîtrisé le budget, et donc, nous avons fait des économies sur d'autres postes puisque nous avons des spectacles moins chers, nous avons pris le pari de faire deux spectacles : un spectacle qui s'appelle le Pirate des Caraïbes, joué pour la première fois aujourd'hui au Beffroi, et le spectacle sur l'histoire de France.

Nous avons travaillé en toute bonne foi, et je remercie les membres de la caisse des écoles qui se sont déplacés à nouveau la semaine dernière et qui ont regardé le spectacle, l'ont écouté et analysé.

Et encore une fois, nous, nous arrêtons là. C'est le bien-être des enfants, lors d'un spectacle. C'est leur offrir à Noël un moment de convivialité, de détente et il n'a jamais été question d'idéologie.

Maintenant, cela suffit, parce que les termes d'extrême-droite... Comme l'a dit Mme FAVRA tout à l'heure, de quoi parle-t-on ?

M. TIMOTEO.- De la vie du bien commun.

Mme COLAVITA.- Je vous parle du fond du spectacle, du danger que vous prétendez que les enfants auraient couru en allant à ce spectacle.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais donner des éléments de réponse à Anabelle HUET qui a posé la question : combien a coûté le spectacle ? 10 000 € et c'est perdu. En termes de coût, c'est raisonnable.

L'intervention que je souhaitais faire... le contexte a peut-être un peu changé, et je ferai mes commentaires sur ma propre intervention.

En temps normal, nous avons l'habitude de ce type de délibération avant une élection. Toutefois, l'annulation du spectacle offert par la caisse des écoles destiné à nos enfants de CM1 et CM2, suite au refus du corps enseignant d'accompagner les enfants en s'appuyant sur un avis « réservé » – je dis entre guillemets, parce que l'expression n'a pas toujours été la même – de l'Éducation nationale pose question.

Ce sont les opinions politiques du leader du groupe qui ont été mises en cause, alors que le conseil d'administration s'était prononcé sur le spectacle lui-même.

La caisse des écoles s'est vue confrontée à un dysfonctionnement entre ses intentions louables et la réalité du terrain. L'annulation forcée du spectacle nécessite à mon avis une révision de l'objet de la caisse des écoles, des objectifs de son fonctionnement et de son processus d'attribution des aides aux écoles.

En attendant une mise à plat de cette institution normalement créée pour le bien des élèves et de la commune, je demande le gel de la subvention faite à la caisse des écoles.

L'évocation des opinions politiques d'un dirigeant d'association pose aussi problème. Sommes-nous au courant des sources de financement des associations qui nous sont proposées dans cette délibération ?

A-t-on des garanties morales sur leurs dirigeants, leurs animateurs ? Quels critères retenir, d'ailleurs ? Avant d'émettre des jugements, voire des condamnations, doit-on procéder à une meilleure instruction des dossiers qui nous sont soumis ?

Je reste très dubitatif sur la bonne politique à tenir.

Enfin, pour le CCAS, puisque cela fait partie de la délibération, vous nous proposez de voter un quart du budget sans connaître l'analyse des besoins sociaux de la commune, sans avoir une vision de la politique sociale qui veut être mise en place pour 2026.

Certes, nous n'allons pas abandonner l'accompagnement social des personnes en difficulté, les aides à domicile, les soins, les repas, mais le budget du CCAS est le reflet d'une politique choisie, et j'aimerais que lors du vote du budget 2026, une vraie politique sociale soit mise en place dans notre commune.

Cela passe par la constitution d'un conseil d'administration créatif, dynamique, centré sur les attentes sociales des personnes en difficulté, c'est-à-dire l'isolement, l'emploi, le logement, l'accompagnement social, toutes générations confondues.

La composition du prochain conseil d'administration du CCAS doit refléter cette volonté d'agir sur les domaines suscités, tant représentants des élus que représentants des associations.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce vote. Pour ne pas voter en bloc, je vote contre le budget de la caisse des écoles tant que nous n'aurons pas éclairci le fonctionnement et les engagements de chacune des parties.

Je fais partie de la caisse des écoles et j'y participe. Je ne sais même pas d'ailleurs si c'est en tant que représentant de l'opposition ou de la majorité, ou citoyen. Peu importe. Je dirai que chaque personne est là pour parler en son âme et conscience.

Nous avons fait une démarche en étudiant le dossier. C'est vrai que c'est le spectacle qui nous a intéressés. Nous n'avions pas l'information en amont du mode de financement du groupe ni des opinions politiques.

Ceci étant, cela m'interroge beaucoup au niveau de la démocratie. Si on commence à chercher ce genre d'information, je suis très inquiet pour la démocratie quand je vois ce type de démarche. Excusez-moi de le dire aussi directement, mais là, je pense que l'on est en train de franchir une ligne jaune, peut-être même une ligne rouge.

M. PASTEAU.- Madame COLAVITA, vous avez parlé du fond du spectacle, très bien. Pour moi, ce n'est pas vraiment le fond du sujet....

Dans la salle : Ah si !

M. PASTEAU.- M. TIMOTEO ne vous a pas fait de procès d'intention.

Je n'ai pas vu le spectacle. Difficile de ne pas faire de la politique avec de l'histoire.

(Vives protestations dans la salle).

Ce sont des récits, par essence, c'est politique. Le fond n'est pas le plus important ici. Le fond est que la société connaît actuellement une phase d'extrême-droitisation. Les grands médias sont de plus en plus enclins à donner la parole à des proches de l'extrême-droite. Si je sais qu'un maraîcher est nazi, j'achète mes légumes ailleurs. Les gens arrêtent d'acheter des Tesla parce qu'ils savent qu'Elon Musk a des idées d'extrême-droite et veut que l'Europe disparaisse.

Stérin, chez nous, c'est aussi l'extrême-droite, donc il faut faire barrière. Il faut lutter contre la trumpisation, la fascisation avec la politique des achats.

Je n'ai pas vu le spectacle en question, mais je rejoins tout à fait les conclusions de M. TIMOTEO.

Mme HUET.- Il faut le dire, être clair : nous assumons d'être un rempart contre l'extrême-droite, sous toutes ses formes et partout. C'est le premier point, parce que cela n'a pas l'air d'être partagé par tout le monde.

Le metteur en scène et président de l'association Historock est Dimitri Casali. Déjà, cela aurait dû vous faire réfléchir. C'est un écrivain et essayiste d'extrême-droite régulièrement invité sur les chaînes de Vincent Bolloré. Éric Zemmour s'appuie ouvertement sur ses propos et sa vision de la France éternelle, que défend aussi Philippe de Villiers.

Celui qui a payé pour le montage du projet est Pierre-Edouard Stérin, milliardaire qui est à l'origine du projet Périclès, qui veut dire « patriotes enracinés, résistants, identitaires, chrétiens, libéraux, européens et souverainistes ». Le but de ce fonds d'investissement, et de son propre aveu, il ne s'en cache pas, est la victoire politique de l'extrême-droite via la bataille culturelle. C'est son projet. C'est lui qui le dit.

L'organisateur du spectacle, Olivier Vial, est le président national de l'UNI, syndicat étudiant de l'extrême-droite. C'est pour le pedigree autour du spectacle.

Ensuite, sur le spectacle lui-même, il présente la fin de la monarchie comme un point de bascule qui aurait précipité la France dans la décadence. Il accorde une grande place à la foi catholique dans sa version la plus traditionaliste. Et vous n'êtes pas sans savoir que et la culture et l'histoire sont des outils de propagande, et Stérin l'assume très clairement.

Vous, peut-être, avez-vous décidé de ne pas le voir, mais lui l'assume. Il s'est donné pour mission de contrer le tissu des associations culturelles de gauche. Il dit : « Il y a en France une fabrique des cerveaux de gauche très efficace et c'est contre elle que nous voulons lutter avec Périclès ».

Comme l'a dit M. PASTEAU, la vision de l'histoire, c'est éminemment politique, Madame COLAVITA. Vous ne pouvez pas le nier. Ce qu'on dit, comment on le dit, ce qu'on donne à voir, ce qu'on décide de ne pas donner à voir, c'est éminemment politique.

Je vous ai appelée pour avoir une conversation là-dessus. Je vous ai appelée pour comprendre quelles avaient été les raisons de votre choix. Je comprends bien que ce spectacle a fait appel en vous à des affects réactionnaires, a fait appel en vous à des affects qui vous vont sur ce que vous comprenez de l'histoire de France ou autres.

Je vois bien, j'ai bien compris cela. Ce qui n'est pas en soi un problème, vous avez le droit de penser tout cela et d'avoir cette vision de l'histoire.

En revanche, on ne va pas dépenser 10 000 € pour financer un projet d'extrême-droite. Cela n'est pas possible. On ne peut pas accepter qu'il y ait 10 000 € de la collectivité, notamment d'une partie qui vient du budget de la commune, mais pas uniquement, vous faites des cagnottes à chaque mariage, et en permanence pour la caisse des écoles, ces gens-là savent-ils qu'ils participent à financer le projet Périclès de Pierre-Édouard Stérin ? Est-ce qu'ils le savent ? Les gens ont le droit de savoir.

Ce n'est pas nous qui avons fait annuler ce spectacle. Ce sont les parents d'élèves et les professeurs eux-mêmes. Ce sont notamment les syndicats.

Nous avons fait un communiqué. Je veux bien que vous nous prêtiez de l'importance, mais il faut un peu redescendre. Ce n'est pas nous qui aurions fait annuler le spectacle. En l'occurrence, c'est vous et c'est tout à votre honneur. Merci de l'avoir annulé, merci d'avoir écouté et les enseignants et les travailleurs du spectacle. Peut-être regarderez-vous de plus près la prochaine fois les financements de ces spectacles, et que vous rendrez plus de comptes sur la manière dont l'argent de la caisse des écoles est dépensé.

Mme COLAVITA.- Pouvez-vous juste développer : mes affects réactionnaires ?

Mme HUET.- Je ne parle pas que de vous, mais du Conseil municipal.

Mme COLAVITA.- Vous avez précisé que j'avais des affects réactionnaires. Les 12 membres ont donc bien des affects réactionnaires. Que voulez-vous dire par là ? Que sont des affects réactionnaires ?

Mme HUET.- Une vision de la France un peu étriquée.

Que voulez-vous que je vous dise ? Vous voulez faire de la politique, faisons de la politique. Nous n'avons pas la même vision de la France, c'est tout.

Quand vous voyez un spectacle qui, dans le prospectus, vend la France comme étant Louis XIV, Napoléon et de Gaulle, oui, nous n'avons pas la même vision de la France.

M. le Maire.- Nous n'avons pas la même vision de la France que LFI. Quand on voit la manière dont ils s'expriment à l'Assemblée nationale et dans le débat public, nous n'avons pas les mêmes envies ni la même manière de voir la démocratie que vous. C'est très clair.

Que Mme HUET, qui représente LFI, nous donne des leçons de démocratie, c'est fort de café. Madame HUET, franchement, vous vous moquez un peu du monde. Je pense qu'il faut de la nuance dans tout cela, M. BOUCHEZ a raison de dire que cela pose un problème démocratique. M. TIMOTEO a lancé cette affaire et s'en gargarise un peu partout, mais il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin.

Je trouve que c'est un peu du terrorisme intellectuel. Vous avez agité cette affaire, vous en avez fait une sauce incroyable. Effectivement, cela augure mal de la suite. Comme l'a dit M. BOUCHEZ, cela m'inquiète sur la démocratie.

Nous sommes à Montrouge, nous sommes là pour accompagner les enfants. Ce spectacle, pour ceux qui l'ont vu, est tout à fait ludique et intéressant. Il ne faut pas exagérer.

Mme COLAVITA.- Je retiendrai l'affect réactionnaire de tous les membres de la caisse des écoles. C'est presque insultant, je me permets de m'arrêter là-dessus. Bref.

Sinon, concernant la pseudo opacité de la caisse des écoles, qui n'a jamais posé question, je tiens quand même à dire que depuis 2020, nous finançons plus d'une trentaine de projets participatifs dans toutes les écoles de la ville, que nous accompagnons des projets sur des gestes qui sauvent, des projets sanitaires, des projets du bien manger, des projets autour du sport et de l'inclusion, financés par la caisse des écoles, avec évidemment la culture qui est très présente dans les projets participatifs, que cette caisse des écoles est représentée par des membres élus et des membres de la société civile.

Si vous estimez que l'ensemble des projets qui ont vu le jour depuis 2020 sont des projets opaques, qui ne sont pas à l'image de ce que les enseignants attendent, puisque ce sont eux qui les choisissent, c'est votre décision. C'est votre choix, c'est votre avis.

Monsieur BOUCHEZ, je me permets de rebondir : malheureusement, sur le gel de la subvention de la caisse des écoles, je ne comprends pas pourquoi, mais ce ne sera pas possible, puisque je rappelle que nous avons tous voté l'accompagnement, cette année, de 32 budgets participatifs, et que si on gèle le budget de la caisse des écoles, ces 32 budgets participatifs ne pourront pas voir le jour.

Je voudrais, tous, que l'on retrouve la mesure, vraiment, et surtout, que l'on pense à l'essentiel : ce sont nos enfants et c'est à eux que tout ceci s'adresse. Aujourd'hui, il faut arrêter cette idéologie, ces insultes et que l'on retourne vraiment à l'essentiel, qui est d'offrir à nos enfants un cadre scolaire de qualité et des projets de qualité à l'image de leur épanouissement et à l'image de ce que veut leur offrir la Ville.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Nous ne tomberons pas dans ce piège de l'hystérisation du débat public que M. TIMOTEO et Mme HUET veulent lancer. Nous sommes parfaitement sereins. Il est hors de question de remettre en cause le fonctionnement de la caisse des écoles, qui fait du bon travail.

Évidemment, comme l'a dit Mme COLAVITA, faute de spectateurs, il n'y a pas de spectacle, cela paraît évident, mais nous verrons comment tout cela évoluera.

Je vous propose de revenir à la délibération de M. VERZEELE...

M. VERZEELE.- Je veux simplement dire que bloquer cette subvention... cette possibilité d'acompte aux associations risque de gêner le fonctionnement, voire de mettre les associations en grosse difficulté.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P.

		XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

29 –Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Nous ne voterons pas le budget en fin d'année pour respecter la démocratie et faire en sorte que la prochaine équipe puisse voter son propre budget.

M. LE GALL est parti, mais ce sera dans le compte rendu : M. LE GALL nous reproche à travers ses écrits dans *Montrouge Mag* de ne pas voter le budget en décembre. C'est ce qu'il dit. Il dit que c'est illégal. En réalité, non, la plupart des communes votent leur budget en avril. Hier soir, au Conseil de territoire, il a reproché au territoire de voter son budget. Il a dit qu'il faudrait le voter en avril. C'est totalement incohérent.

On vous propose, puisqu'on ne vote pas le budget, de nous permettre de financer nos investissements pour le premier trimestre. C'est le Code général qui nous y contraint, nous y invite. Cela représente un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, c'est-à-dire, pour ce qui nous concerne, 8,858 M€.

M. BOUCHEZ.- Les investissements 2025 ont fait l'objet de nombreuses discussions quant à leur utilité, leur importance, les dérapages budgétaires constatés et la maîtrise du suivi et de leur financement.

Il nous semble nécessaire de faire une pause et de maîtriser les dépenses. Le budget 2026 ne peut être à l'image de 2025. Si l'on se base sur un historique d'investissement raisonné et raisonnable, il vaudrait mieux partir sur une base annuelle de 20 M€ maximum, incluant les investissements d'entretien.

Par conséquent, je verrai ce que votent mes collègues, pour ma part, nous sommes d'accord pour qu'il y ait une autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026, dans la limite de 5 M€, soit 56,5 % du montant que vous proposez. Au-delà, je voterai contre.

Mme HUET.- Quels sont les projets d'investissements couverts par ces avances sur budget ? On n'a aucun détail. Pouvez-vous nous expliquer quels sont les projets qui sont ouverts et qui seront couverts par ces avances ?

M. le Maire.- Ce sont tous les projets engagés aujourd'hui et qui devront être soldés. Vous les avez votés l'an dernier, ils sont dans le budget 2025. Vous savez que ceux qui ne seront pas terminés seront prolongés. Les plus gros, ce sont par exemple la fin du projet de l'école Rabelais, avec le gymnase qui doit être terminé. Pour Schuman, c'est la fin de Schuman. On a voté des AP-CP, c'est

sur plusieurs années. Il y a d'autres projets encore, divers et variés, mais les deux plus gros sont ceux-là, puisque ce sont les deux grosses AP-CP. Rien que ces deux-là seront largement couvertes par cette autorisation.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

M. BOUCHEZ : Je vote contre, puisque cela dépasse les 5 millions.

M. le Maire.- M. BOUCHEZ vote contre les investissements de la ville.

M. BOUCHEZ.- Soyez raisonnable, j'ai dit qu'on pouvait investir jusqu'à 5 millions. Ne dites pas que je suis contre les investissements. Je suis contre la gabegie.

M. le Maire.- C'est de la gabegie de faire refaire Rabelais et Schuman ? Les Montrougiens apprécieront. Ces projets ont été engagés, et votés, il faut bien les terminer. On a besoin de gymnase en ce moment. Il y a un gymnase départemental qui fuit, dont M. TIMOTEO devrait se préoccuper. Il est urgent de terminer celui de Rabelais. On a besoin de gymnase. On ne termine pas Rabelais ? Qu'est-ce qu'on fait, on arrête l'investissement de Rabelais ?

M. BOUCHEZ.- Monsieur le Maire, j'ai expliqué mon vote, j'ai dit qu'on pouvait faire....

M. le Maire.- C'est un vote qui n'est pas fondé sur la réalité. Des investissements sont engagés, qui sont pluriannuels, vous les connaissez, ils ont été votés. Donc on arrête le parc Schuman en plein milieu ?

M. BOUCHEZ.- On pourrait.

M. le Maire.- Nous ne sommes pas comme cela, nous ne sommes pas irresponsables, nous allons au bout de nos projets.

M. BOUCHEZ.- Je n'accepte pas vos projets.

M. le Maire.- Je vous dis la vérité.

30. Révision des tarifs communaux

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- On vous propose de réviser, de tenir compte de l'inflation pour les tarifs de l'année prochaine. L'inflation est annoncée à 1,3, et donc, dès le 1^{er} janvier, les tarifs augmenteront de 1,3 si nous en sommes d'accord.

M. BOUCHEZ.- L'an passé, au Conseil municipal du 19 décembre 2024, vous avez voté une évolution des tarifs de 4 % correspondant à l'inflation prévue en 2025 pour 2 %, et il y a la contribution au redressement des finances publiques pour 2 % dans le projet de loi de finances pour 2025. C'est en page 13 de la note de synthèse dudit Conseil municipal.

Or cette contribution au redressement des finances publiques n'a pas eu lieu. On a déjà eu 2 % d'augmentation. L'augmentation de 1,3 cette année n'est pas justifiée.

Mme HUET.- 1,3, vous dites que c'est dans le projet de loi de finances. On attend les lois spéciales ou les ordonnances, donc pour l'instant, ce 1,3 % est fictif.

Par ailleurs, je ne comprends pas comment vous justifiez d'augmenter les tarifs communaux alors que sur tout le reste, rien ne bouge. Il n'y a que cela qui bouge. Vous ne faites pas de budget, mais vous réviser les tarifs communaux. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

M. le Maire.- On vote chaque année l'augmentation des tarifs, qui sont calculés sur l'année. Nos services sont financés soit par l'usager, soit par le contribuable. Si on n'augmente pas les tarifs en fonction de l'inflation, c'est le contribuable, et donc, la fiscalité, qui financera ces tarifs. C'est logique, et nous le faisons chaque année, de tenir compte de l'inflation.

Elle est attendue à 1,3, ce qui est beaucoup moins que l'an dernier.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ , C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

RESSOURCES HUMAINES

31 –Convention-cadre relative aux prestations de santé et d’action sociale au travail

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- On vous propose une convention-cadre relative aux prestations de santé et d'action sociale au travail. Il s'agit d'une convention-cadre présentée par le Conseil interdépartemental de gestion de la petite couronne, le CIG. Il propose des missions facultatives dans le domaine de la santé, du maintien dans l'emploi, de la qualité de vie au travail, de l'action sociale et de la prévention des risques.

Ce sont des missions facultatives, mises en œuvre sur décision du conseil d'administration du CIG petite couronne selon les modalités qu'il définit. Comme nous sommes membres adhérents du CIG, il nous est demandé d'approuver cette convention-cadre, qui est particulière au CIG lui-même. Les collectivités peuvent recourir sans obligation à tout ou partie des services proposés par le CIG.

Mme HUET.- Comme d'habitude, avec les délibérations sur les ressources humaines, on n'a toujours pas l'avis des représentants du personnel, qui n'apparaît pas. Nous nous abstenons, ne sachant pas ce que pense le personnel.

M. le Maire.- Cette convention-cadre est passée en CST, avis favorable des organisations syndicales.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l’unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N’GUYENL. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD,S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ , C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET, V. ISRAËL

32. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Comme vous le savez, cette mise à jour tient compte de l'évolution des emplois dans la collectivité.

Le déroulement de carrière des agents :

- l'intégration d'un adjoint technique dans la filière administrative ;
- le détachement pour stage d'un assistant d'enseignement artistique sur le grade de professeur d'enseignement artistique.

La création de deux postes d'attaché pour renforcer les équipes de la DRH :

- le premier est pour assurer la fiabilité et l'actualisation de ce qui s'appelle le SIRH, système d'information sur les ressources humaines, afin de produire et consolider les fichiers de paye, répondre aux exigences réglementaires. Le SIRH est un élément important de notre DRH.
- le deuxième poste est un poste de chargé de mission en développement RH, qui préparera, anticipera et livrera des projets transverses pour les enjeux qui sont ceux de la direction des ressources humaines de la Ville.

Ces deux postes seront créés sur le grade d'attaché territorial. Ainsi, nous mettrons à jour notre tableau des effectifs.

Mme HUET. - Je le disais déjà en septembre dernier, à chaque communication d'un nouveau tableau des effectifs, je mets à jour mon propre tableau de suivi des effectifs. C'est la même tendance qui se dégage : une baisse des catégories C, surtout dans le secteur social, et une augmentation des catégories A. Pour être exacte, c'est une augmentation de 21,1 % depuis trois ans des catégories A, tant mieux pour cette catégorie. Le plus inquiétant est surtout une baisse de 26,4 % des catégories C dans le secteur social, soit 23 agents en moins sur trois ans, et une baisse de 100 %, soit cinq agents dans les catégories C du médico-social.

Il est difficile de ne pas interpréter ces chiffres comme un manque d'intérêt pour les affaires sociales de votre part, *a minima* un manque de priorité. Ou bien cela serait que vous les avez fait fuir. Pourtant, dans ces mêmes secteurs, il n'y a pas eu de baisse du nombre d'agents en catégorie A. Il y a même eu une hausse d'un agent pour le secteur social et de deux pour le médico-social.

Ce n'est pas ce que j'ai pu observer en trois ans. Je n'ose imaginer à quoi ressemble le bilan depuis 10 ans.

Qu'avez-vous fait de tous ces emplois catégorie C dans le social, qui ont disparu ? Les avez-vous remplacés par des alternants, des sous-traitants, des apprentis, des catégories A payées pour faire le travail des catégories C parce qu'il n'y a plus assez d'agents sur le terrain ? Tout cela à la fois ?

Pouvez-vous nous éclairer sur ces tendances ? Merci.

M. le Maire. - Comme vous suivez attentivement nos délibérations et tout ce que nous décidons, vous savez que nous avons transféré les agents au CCAS. Vous avez l'explication. Les agents ont été transférés au CCAS. Tout simplement.

Il n'y a pas toute cette construction et cette démagogie que vous développez. C'est simplement que les agents ont été transférés au CCAS. L'effectif est le même, sauf qu'ils ne sont plus dans les effectifs de la Ville mais dans ceux du CCAS.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, T. BRIET, Y-L ; N'GUYENL. ROSSI,

		M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD, S. GUERIN, C. MAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, V. ISRAËL
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	A. HUET

QUESTIONS DIVERSES

Mme HUET.- Une première question sur le projet Marne-Brossolette. Pourriez-vous nous en parler davantage, nous dire où cela en est. L'EPFIF a l'air d'avoir déjà préempté la plupart des logements sur cette parcelle. Où cela en est-il, quels sont les délais de construction, qu'est-ce que vous projetez d'en faire, avec qui ?

Deuxième question : est-il prévu de faire une campagne d'inscription sur les listes électorales ? Comme vous êtes directement concernés, puisque ce sont les municipales, je me dis que vous voudriez faire une campagne d'inscription sur les listes électorales. Dans ce cadre, nous avons des idées et nous aimerions bien voir une campagne intéressante sur les panneaux JCDecaux, qui pourraient être utilisés pour faire ce genre de choses, appeler à l'inscription sur les listes électorales, faire venir les habitants au centre administratif, pour diffuser les bonnes pratiques pour vérifier son inscription sur les listes.

Cela ne serait pas mal d'utiliser le *Montrouge Mag* pour faire cela. Sans appel au vote en particulier, mais avec une inscription.

M. PASTEAU.- En lien direct avec ce que vient de dire Mme HUET, on a un problème de crise démocratique, on en a parlé. Un des enjeux est d'améliorer la participation de tous les citoyens aux élections, quel que soit leur bord politique, peu importe, mais de faire venir les gens dans les isoires pour qu'ils puissent s'approprier la démocratie et ne pas avoir un désamour avec la démocratie elle-même, avec notre République.

Nous demandons qu'une action soit prise en ce sens. Cela peut aller jusqu'à du porte-à-porte. Mme HUET a parlé d'affichage numérique. On peut distribuer des prospectus pendant différents événements.

De la même façon qu'il y a des chômeurs de longue durée difficiles à faire revenir au travail, il y a des abstentionnistes de longue durée. Il y a plus de travail à faire pour réussir à toucher des gens complètement en dehors du circuit à cet égard.

Nous vous proposons d'engager des actions dès que possible. Un rappel, la date limite pour s'inscrire est le 6 février 2026, et le 5 mars 2026 dans certains cas de figure. L'information ne servira qu'au

public présent dans la salle, car le compte rendu de ce Conseil municipal ne sera disponible qu'après les élections.

Un deuxième point : je relayais la préoccupation d'un citoyen concernant la pollution lumineuse. La lumière venant de la devanture de certains commerces, la nuit, lorsqu'ils sont fermés, continue de polluer la ville, la rue. Dans ces cas de figure, avez-vous un dialogue avec certains commerçants ? Comment cela se passe ? Avez-vous un plan d'action ou de grands principes en la matière ?

M. le Maire.- Sur Marne-Brossolette, cela avance bien. Avec VSGP, nous avons mis en place une DUP, une enquête publique se termine. Le commissaire enquêteur fait son travail. Le projet avance et il se déroulera normalement à la suite de toute cette enquête.

Sur la campagne d'inscriptions, nous le faisons déjà avec tous nos outils, nous avons des compétences en interne pour le faire. Ce qui me surprend dans ce que vous dites, c'est que vous critiquez le *Montrouge Mag*, vous critiquez nos panneaux lumineux, et là, vous nous dites qu'il faut les utiliser. C'est étonnant, quand même.

Heureusement que nous les avons, finalement. Si nous n'avions pas nos panneaux lumineux, JCDecaux et *Montrouge Mag*, nous ne ferions pas tout cela. Ces moyens de communication ne sont pas inutiles, et heureusement qu'ils sont lus.

Monsieur PASTEAU et Madame HUET, rassurez-vous, nous faisons ce travail, nous le faisons bien. D'ailleurs, nous recevons chaque année et il y a du monde, les jeunes qui ont eu 18 ans, nous leur remettons leur carte électorale et ils viennent nombreux. Ils sont très fiers et très heureux d'avoir la carte électorale. S'ils viennent la chercher ici même, c'est parce qu'ils ont l'intention d'aller voter. Nous faisons tout ce travail. Évidemment, nous ne vous avons pas attendus pour le faire.

Merci de vos conseils, nous continuerons à le faire aussi bien qu'aujourd'hui, et je suis sûr que de nombreux Montrougiens iront voter les 15 et 22 mars.

Merci à tous.

M. CARRÉ.- Monsieur le Maire, chers collègues, après 31 ans de présence au sein du Conseil, ayant célébré plus de 250 mariages, et avec 40 ans de tenue de bureaux de vote, comme prévu, je quitterai cette instance en mars prochain. Je remercie Henri Ginoux, Jean-Loup Metton, Étienne Lengereau pour leur confiance. En 1989, Henri Ginoux me prend sur sa liste en position éligible et j'ai dû renoncer à me consacrer à ma famille. En 1995, ma situation familiale ayant retrouvé une certaine stabilité, je me présente sur la liste de Jean-Loup Metton. Étant élu, je suis conseiller délégué à la propreté. En 2003, suite au décès de mon ami Claude Manonviller, je passe maire-adjoint à la vie associative, avec la mission de dynamiser cette délégation, d'activer les six associations de quartier, d'organiser l'aménagement de la maison des associations et de déplacer le forum des associations, afin de commencer les travaux dans l'ancien centre administratif, qui deviendra le centre culturel des congrès actuels.

Nous l'implantons avec l'aide des services techniques au 103 avenue Maurice Arnoux, dans le gymnase. Une centaine d'associations sont présentes et l'ancienne salle du patronage est consacrée au forum café accueillant 150 personnes pour déjeuner, dont les recettes sont reversées au Téléthon.

Nous avons assuré, avec mes collègues du service de la Com, de la vie associative et des services techniques l'organisation de ce forum pendant 17 ans, de 2003 à 2020.

En 2008, je deviens maire-adjoint délégué à la voirie et aux nouvelles technologies, chargé de la réfection de plusieurs voies, du renouvellement des trains de lavage, et de continuer l'implantation de la fibre.

Je me rends également au siège de la RATP, afin de défendre le tracé du 68, car le projet était de le dévier du centre de Montrouge afin qu'il rejoigne directement la porte d'Orléans. Ayant convaincu

l'assistance, le 68, portant à l'époque le nom de « bus des Montrougiens », continuera à traverser la ville.

En 2014, Jean-Loup Metton me confie le commerce. Quoi de plus naturel pour un fils de commerçants ?

En 2018, je succède à Jean-Loup Metton à la SEMARMONT, présidence que j'assume jusqu'à ce jour, dont le plus grand dossier a été le rachat des 60 commerces de Montrouge Habitat en 2020, accompagnant plus de 50 commerces dans leur installation, avec l'aide du manager de commerce, Emmanuel Le Bassard, que je remercie pour son dévouement et son professionnalisme.

Je quitterai donc comme prévu en mars prochain, convaincu d'avoir eu la chance de participer à la gestion de la ville pendant toutes ces années.

Je remercie tous les membres du personnel que j'ai côtoyés pendant ces nombreuses années, dont beaucoup sont devenus des amis. Certains ont quitté la mairie, d'autres sont toujours en activité à ce jour. Ils m'ont permis de mener à bien mes différentes missions dans le cadre de mes délégations.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, mon cher Étienne, de la confiance que vous m'avez accordée durant cette mandature, de m'avoir permis de participer aux grands projets qui font de Montrouge aujourd'hui une ville dans laquelle il fait bon vivre, et vous souhaite de renouveler avec succès votre mandat en mars prochain lors des élections municipales.

Enfin, mes chers collègues, quel que soit votre idéal politique, je vous souhaite une bonne continuation dans vos missions respectives, et longue vie à vous tous.

(Applaudissements).

M. le Maire.- Cher Patrice, au nom de tous nos collègues, je veux te remercier pour tout ce que tu as fait pour la Ville de Montrouge. Effectivement, on a vécu, avec ce que tu viens de dire, un petit pan d'histoire, puisque tu as connu trois maires, Henri Ginoux, Jean-Loup Metton et moi-même.

Je crois que tout ce que tu as vécu a permis de démontrer que Montrouge est une ville qui s'est transformée, une ville où il fait bon vivre et tu y as pris toute ta part, à travers toutes les compétences et toutes les responsabilités que tu as exercées.

Au nom de tous ceux qui sont autour de la table, je te remercie de cela, de ton engagement, du talent que tu y as mis. Je sais que les Montrougiennes et Montrougiens t'apprécient beaucoup.

Ils t'ont vu réaliser tous ces projets et t'engager tous les jours dans la ville. Un très grand merci. Nous t'en sommes tous très reconnaissants.

Patrice va évidemment continuer à vivre à Montrouge et à nos côtés, mais c'est un peu d'émotion que nous avons tous avec toi aujourd'hui. Un très grand merci. Il y a des gens comme toi qui s'engagent, il y a des gens qui croient en la ville, des gens qui partagent leur amour du bien public, pour que l'on réussisse à avoir une vie municipale riche et sereine. C'est ce que nous souhaitons tous, d'ailleurs, parce que nous sommes tous engagés à un titre ou à un autre dans cette ville. À travers toi, merci à tous les autres. Continuons ensemble pour que Montrouge, j'évoque le débat que l'on a eu tout à l'heure, reste une ville où on se respecte. L'important est de se respecter, de vivre, d'avoir cet idéal démocratique local, qui est très important et que tu as incarné, et que nous continuerons d'incarner.

C'est important, parce que les Montrougiennes et Montrougiens nous regardent et nous sommes en responsabilité. De Tocqueville a dit : « La force des peuples libres, c'est la commune ». S'il n'y avait pas la commune en France, les communes, et la commune ici à Montrouge, le pays irait beaucoup plus mal. Il faut que nous soyons très attentifs à faire en sorte que les passions, les réactions, tout ce qui est excessif ne dérape pas, c'est notre responsabilité à tous ici.

Patrice, ce que tu as fait, ton engagement, témoigne que tu as vraiment agi dans ce sens, et tu représentes cette volonté, cette qualité de démocratie locale. Je t'en suis très reconnaissant.

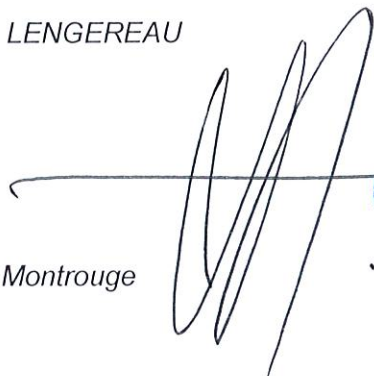
Je voudrais, au nom de tous nos collègues, te remettre solennellement la médaille de la Ville de Montrouge.

(Applaudissements).

Merci à tous. Excellente soirée. Bonne fin d'année et bonnes fêtes.

(La séance est levée à 22 h 25.)

Etienne LENGEREAU



Maire de Montrouge



Charlotte BAELDE



Secrétaire de séance